

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE DE LA CREUSE**



BULLETIN DE LIAISON

- Février 2022 - (N°6)





« 2022 »

**50^{ème} anniversaire de la création de
L'A.N.M.O.N.M.**

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

Notre association, créée le 10 juillet 1972, va fêter, cette année, ses 50 ans d'existence.

Nous espérons que les mesures sanitaires pourront nous permettre de célébrer cet événement majeur en y donnant l'ampleur qui s'impose.

Pour mémoire :

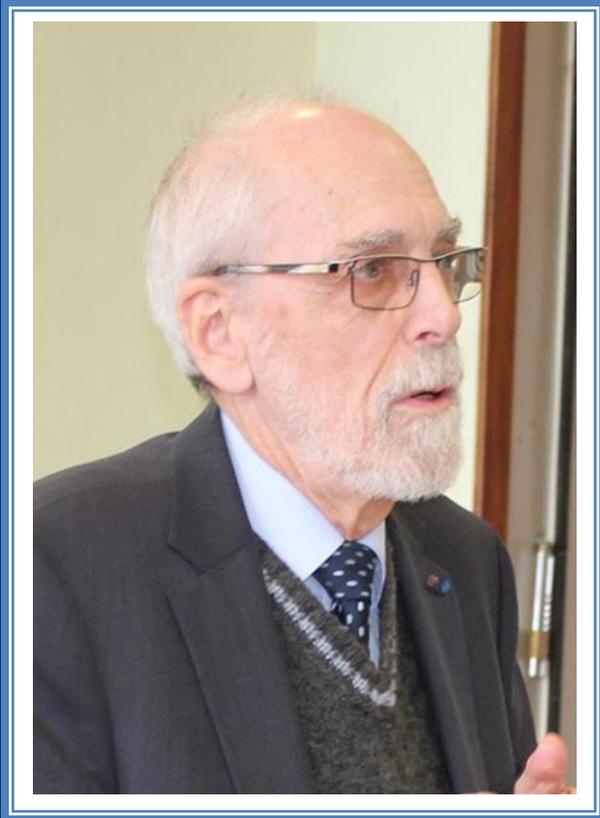
*L'A.N.M.O.N.M. .a. été créée le 10 juillet 1972,
avec publication au Journal Officiel le 27 juillet 1972.*

L'A.N.M.O.N.M. .a. été reconnue d'utilité publique par Décret du 28 janvier 1987.

Sommaire

Bulletin de liaison de l'A.N.M.O.N.M. Section Creuse, - Edition février 2022 -

Page 1	Couverture,
Page 2	L'A.N.M.O.N.M., 50 ans déjà,
Page 3	Sommaire,
Page 5	Editorial du Président de Section,
Page 7	Bilan financier de la section pour 2021,
Page 8	Promotions dans l'O.N.M. en Creuse : Décret du 24 novembre 2021
Page 9	Remise d'Insigne de l'Ordre National du Mérite à: Yamina YESSAD-BLOT,
Page 10	Hommage du Département de la Creuse à André CHANDERNAGOR, Cursus d'un Grand Creusois, Élévation à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'Honneur,
Page 14	Les Compagnons de la Libération liés à la Creuse,
Page 19	Les Maisons d'Education de la Légion d'Honneurs Accessibles aux descendantes de titulaires de l'O.N.M. et de la Médaille Militaire,
Page 23	Le programme « SCORPION » de l'Armée de Terre,
Page 27	Allocution de Véronique PEAUCELLE-DELELIS, Directrice Générale de l'O.N.A.C.-V.G. Par devant les membres de la FNAM,
Page 33	Les experts de la Gendarmerie Nationale de L'I.R.C.G.N. à Pontoise, (1^{ère} partie),
Page 38	L'U.N.P.R.G. par Alain GUICHARD président de l'U.D. 23.



Editorial Du Président

2022
50^{ème} anniversaire
De la création
De l'A.N.M.O.N.M.

En cette année 2022 ou nous fêtons les 50 ans d'existence de notre association, nous sommes toujours confrontés à l'incertitude sur l'avenir de notre société, sur celui des liens humains et fraternels qui en sont nos fondements historiques, ceux de notre République... Cause Covid.19...

Voici maintenant deux ans que nous vivons au ralenti par suite des contraintes sanitaires qui nous sont imposées par la pandémie du Covid.19, drame mondial, il faut le dire, que nous subissons et que nous avons dû, et continuerons à devoir, respecter, je dirais même supporter. Nous avons néanmoins pu profiter, par chance, au mois de septembre dernier, d'une courte fenêtre dans les restrictions sanitaires qui nous sont, à juste titre, imposées et avons pu organiser notre Assemblée Générale 2021. Elle a permis, grâce à des restrictions sanitaires momentanément allégées, à un certain nombre d'entre nous de se retrouver. Cela a été une occasion, dans un monde associatif en plein désarroi, d'apporter la preuve que nous existions encore et que nos valeurs sont encore bien présentes, en toutes circonstances, au fond de nos cœurs.

Plus que jamais nous nous devons d'œuvrer, même si cela est parfois difficile, pour assurer notre présence et la continuité des valeurs Citoyennes et Républicaines que nous défendons, toutes et tous, au quotidien.

Tout récemment nous avons dû, à notre grand regret, annuler notre première réunion de l'année 2022 prévue à l'occasion de la traditionnelle Galette des rois, cérémonie de présentation des vœux.

Nous allons continuer, bien évidemment, à maintenir un lien indispensable entre Compagnons et avec tous nos ami(e)s :

- **Par un moyen virtuel qui nous est possible, grâce à internet. Ce mode de communication est néanmoins limité à celles et ceux d'entre vous disposant d'une adresse @mail. Il est, bien sûr, bien moins humain qu'un contact direct lors de réunions ou lors d'activités et aussi très sélectif,**
- **Par l'édition de « bulletins de liaisons », comme les présents, permettant de vous joindre toutes et tous, sans exception. Ceux-ci vous sont acheminés par voie postale mais le coût élevé en limite bien évidemment le nombre, Ces bulletins sont également diffusés très largement à toutes les personnalités de notre département ainsi qu'auprès du monde associatif avec lequel nous avons toujours œuvré pour maintenir un lien et des échanges que nous considérons comme indispensables.**

Nous avons l'espoir, en 2022, de pouvoir relancer nos diverses activités :

- **Réunions,**
- **Conférences : nous avons un certain nombre de possibilités et de conférenciers prêts à intervenir. Il nous reste, dès que possible, à les programmer, le Cercle Bongeot étant quant à lui disposé à nous accueillir comme à l'accoutumé,**
- **Organiser une Assemblée Générale, Grand moment fort de l'année, avec toutes les cérémonies qui vont avec. C'est un grand moment dans les liens unissant tous les Compagnons creusois,**
- **Reprendre toutes nos activités mémorielles, fondement de notre association et de nos valeurs,**
- **Relancer toutes nos actions en direction de la jeunesse de notre département, pépinière des futurs Citoyens de demain :**
 - « **Voyages sociaux éducatifs** » pour nos jeunes d'école primaire à Oradour sur Glane,
 - « **Prix de l'Education Citoyenne** » pour les jeunes de collège et lycée,
 - « **Prix du Civisme** », principalement dirigé vers les Jeunes Sapeurs-Pompiers creusois, mais non limitatif,
 - « **Petits Veilleurs de la Mémoire** », destinés à inciter les très jeunes à participer aux cérémonies mémorielles et à leur inculquer le devoir de mémoire, indispensable à leur formation Civique et Républicaine.

Nous sommes toujours, malgré nos espoirs, dans l'expectative sur les mesures sanitaires et les restrictions d'activités, régulièrement changeantes, que nous avons obligation de respecter.... Nos activités futures en dépendront.

Pour ce qui concerne notre Assemblée Générale 2022, hors les mesures sanitaires constamment évolutives, nous sommes en outre confrontés aux contraintes liées aux habituelles périodes de réserve pré-électorale que nous devons respecter, sauf à nous passer de la présence d'un certain nombre de personnalités dont nous souhaitons toujours la présence, lesquelles démontrent toujours notre représentativité.

Voici, au jour où nous mettons sous presse les présentes, ce que nous en savons :

➤ Concernant les prochaines élections présidentielles, prévues les dimanches 10 et 24 avril 2022 :

- En application des dispositions du Premier Ministre prévues par sa circulaire du 12 janvier 2020,

- A la communication du 1^{er} février 2022 du Ministre de l'Intérieur à l'attention des Préfets,

- Aux directives de Madame la Préfète de la Creuse à l'attention des services de l'Etat, en date du 02 février 2022.

La période de réserve imposée aux services de l'Etat est fixée du 10 mars au 24 avril 2022.

➤ Concernant les prochaines élections législatives, prévues les 12 et 19 juin 2022 :

Période non encore fixée mais il est demandé aux fonctionnaires des services de l'Etat de respecter une grande neutralité à partir du 24 avril.

Compte tenu de tout ce qui précède et des informations recueillies de dernière minute, nous ne pouvons pas envisager, et sous toute réserve, d'organiser notre Assemblée Générale 2022 avant juin prochain.

Prenant en compte les 50 ans de notre association celle-ci devra être à la hauteur de l'évènement que constitue cet anniversaire. Choix qui sera fait par votre Comité de Section en son temps.

Pour ce qui concerne l'organisation des conférences nous ne serons pas tenus par les réserves préélectorales mais seulement par les dispositions sanitaires qui semblent aux dernières nouvelles, devoir s'alléger !!!

Voici donc notre situation....

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous, chers Compagnons, de conserver la santé et en vous la volonté de continuer à transmettre nos valeurs.

Bien cordialement.

Serge Jannot - Président de section.

BILAN 2021

DE NOTRE SECTION CREUSOISE

BILAN 2021			
DEPENSES		RECETTES	
Cotisations 2021	1 590,00 €	Cotisations 2021	3 180,00 €
Rétrocession revues 2021	680,00 €	Revues 2020/21	680,00 €
		Dons nominatif	740,00 €
ASSEMBLEE GENERALE 2021	1 266,00 €	ASSEMBLEE GENERALE 2021	1 170,00 €
Remboursements repas AG	78,00 €		
gerbe AG 2021	70,00 €		
Trophée doyen AG 2021	120,00 €		
Assurances	115,00 €		
Frais postaux	1 979,19 €		
Secrétariat	190,85 €		
Communication	25,00 €	Intérêts 2021 livrets	15,80 €
Frais financiers	165,80 €	frais financiers annulés	145,00 €
	6 279,84 €		5 930,80 €
Déficit de l'exercice	-349,04 €		
	5 930,80 €		

SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2021

<p>Compte courant au 31 décembre 2020</p> <p style="text-align: right;">4 262,89 €</p> <p>livret au 31 décembre 2020</p> <p style="text-align: right;">3 142,99 €</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7 405,88 €</p> <p>Chèque non débité au 31/12/22</p> <p style="text-align: right;">39,00 €</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black;">7 444,88 €</p> <p>déficit de l'exercice 2021</p> <p style="text-align: right;">-349,04 €</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">7 095,84 €</p>	<p>Comptes courants au 31 décembre 2021</p> <p>SOCIETE GENERALE</p> <p style="text-align: right;">1 491,85 €</p> <p>BPACA</p> <p style="text-align: right;">2 195,20 €</p> <p>livrets au 31 décembre 2020</p> <p>SOCIETE GENERALE</p> <p style="text-align: right;">3 158,78 €</p> <p>BPACA</p> <p style="text-align: right;">250,01 €</p> <p style="text-align: right; border-top: 1px solid black; border-bottom: 3px double black;">7 095,84 €</p>
---	---

En avant première voici notre bilan pour l'année 2021, tel qu'il vous sera présenté, pour adoption, lors de notre prochaine Assemblée Générale. Comme nous sommes toujours dans l'incertitude sur ce qu'il sera possible d'envisager, et surtout à quelle date, nous avons pensé utile de vous permettre d'en avoir connaissance, dès à présent.

Celui-ci apporte deux informations majeures :

- Le manque d'activité liée à la pandémie courant 2021, hormis notre Assemblée Générale de septembre, pour laquelle nous avons pu bénéficier d'une fenêtre qui en a permis sa tenue.
- La bonne situation financière de notre section malgré le dramatique manque d'activités.
- La fidélité de nos membres qui nous ont renouvelé leur confiance en renouvelant cotisation et soutien.

Précision sur les règles financières que doivent, pour assurer une saine gestion, respecter les associations :

Il est conseillé, pour des raisons de sécurité financière, d'avoir un actif financier équivalent à un an de budget. C'est le cas pour notre Section. Nous avons toujours tenu, au fil des années, à respecter cette règle qui assure notre pérennité et notre autonomie financière.

Malgré la pandémie et le manque d'activité qui en ont résulté depuis 2 ans, très pénalisantes pour le monde associatif, nous avons réussi à nous maintenir et à assurer un bon relationnel, tant avec tous nos Compagnons et le monde associatif de la Creuse, qu'avec les institutions.

Evolution des effectifs de la Section Creuse

Nous avons réussi à maintenir nos effectifs, malgré un nombre de décès, ces deux dernières années, supérieur aux promotions comme le montre le tableau ci-dessous :

Années	Nombre d'adhérents	Progression
2013	127	
2014	125	- 1,57%
2015	119	- 4,80%
2016	104	- 12,60%
2017	130	+ 25,00%
2018	134	+ 3,08%
2019	131	- 2,24%
2020	132	+ 0,16%
2021	106	- 20,87%

Ces chiffres démontrent bien, s'il en était besoin, la bonne stabilité des effectifs de notre section, au fil des années, pour laquelle le ratio, au regard de la population de notre département, est un des meilleurs au niveau national de l'A.N.M.O.N.M..

Il est constaté que certains Compagnons, compte tenu du contexte n'ont pas réglé leur cotisation en 2021, sans pour autant avoir coupé le lien. Merci à eux de renouveler leur adhésion en 2022. Nous avons besoin d'eux.

Constatation est faite que la parité n'est toujours pas respectée, cela étant la conséquence de l'historique des promotions antérieures. Celle-ci s'améliore progressivement puisque depuis quelques années les promotions respectent rigoureusement la parité.

Les 106 membres à jour de leur cotisation pour 2021 se répartissent comme suit :
38 Femmes (35,85%) et 68 Hommes (65,15%).

PROMOTIONS EN CREUSE DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Sont nommés et promus dans
l'Ordre National du Mérite, en Creuse,
par Décret du Président de la République
du 24 novembre 2021**

Contingent du Ministère de l'intérieur :

- Mme Virginie DARPHEUILLE, au grade de chevalier,
 - o Préfète de la Creuse

Contingent du Ministère de l'économie, des finances et de la relance :

- M. David GUERMONPREZ, au grade de chevalier,
 - o Directeur des finances publiques.

Contingent du Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports :

- M. Claude MORET, au grade de chevalier,
 - o Ancien sportif de haut niveau,
 - o Président du Vélo Club Gouzonnais

Contingent du Premier Ministre :

- Mme Martine LOMBARDO, au grade de chevalier,
 - o Infirmière

Contingent du Ministre des Armées :

- M. Sébastien JEAN, au grade de chevalier.

Nous avons appris, début janvier, que par décret du Président de la République en date du 31 décembre 2021, ont été promus dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur, deux membres de notre section creusoise :

- André CHANDERNAGOR, ancien ministre, ancien député, premier président honoraire de la Cour des Comptes, à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'Honneur,
- Madame Corinne MONMANEIX, au grade de Chevalier.

Cérémonie de remise d'insigne De l'Ordre National du Mérite

Yamina YESSAD-BLOT

Inspectrice de l'Education Nationale,
Promue au grade de chevalier au titre du tableau du 29 mai 2019,
Contingent du Ministère de l'Education Nationale.

Insigne remis Le 08 décembre 2021, lors d'une cérémonie en mairie
d'Augères par : **Danielle Vinzant**

Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Membre du Comité de Section de la Creuse.



Le 8 décembre 2021 s'est déroulée, dans la mairie d'Augères, la remise de l'insigne de chevalier dans l'ONM à Madame Yessad.Blot.

Danielle VINZANT lui a remis cette distinction en présence de sa famille et de Serge JANNOT, Président de l'ONM de la Creuse. Elle a rappelé que c'est un Préfet qui avait proposé madame Yessad Blot pour son attachement aux valeurs républicaines, son humanisme et son sens des responsabilités. C'est au titre des services rendus en tant qu'Inspectrice de l'Education Nationale, chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés, que madame Yessad Blot a été distinguée. Danielle Vinzant, après avoir déroulé sa carrière professionnelle et son militantisme associatif, a mis en avant le courage, le sens de l'engagement et l'humanisme de la récipiendaire.

Hommage du département de la Creuse A André Chandernagor

Le « Centre de Ressources de la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson », haut lieu de notre culture creusoise et de son histoire, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 19 septembre 2021, été rebaptisé :

**« Centre de Ressources,
Bibliothèque des Arts André Chandernagor ».**

C'est un émouvant hommage à notre ami qui lui a été rendu le jour anniversaire de ses cent ans.

Ce centre est né de la fusion du Centre de documentation de l'ancien Musée Départemental de la tapisserie et de la Bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Art Décoratif, fondé en 1884.

Désormais, il portera le nom d'un illustre homme politique creusois, qui fut également fondateur du « Centre Culturel et Artistique Jean Lurçat » et de l'ancien « Musée Départemental de la tapisserie » ouvert en 1982, sous sa présidence.



André Chandernagor aux cotés de Valérie Simonet Présidente du département

Retour historique sur un « Grand Homme » membre d'exception de notre section :

Notre ami et Compagnon, membre de notre section, notre doyen, est un homme dont le parcours de vie est tout ce qu'il y a d'exceptionnel et qui fait honneur à la Creuse, notre département, pour lequel il a beaucoup œuvré, outre toutes ses diverses responsabilités et fonctions nationales. C'est aussi une personnalité dont la culture est riche et vaste.

Son cursus est particulièrement éloquent, en voici un rapide aperçu :

Après un séjour en Indochine et avoir suivi les cours de l'école nationale de la France d'Outre-Mer, également licencié en droit, il devient en 1957 maître de requête au Conseil d'Etat et déjà considéré comme un spécialiste du droit public.

C'est en 1946 que s'amorce sa carrière politique par sa nomination comme attaché au cabinet du Ministre de la France d'Outre-Mer (Marius Moutet).

C'est en 1953 que sa vie publique prend son essor par son élection comme Maire de la commune de Mortroux en Creuse... Commune d'origine de son épouse.

C'est en 1961 qu'il fait son entrée au Conseil Général de la Creuse dont il sera le Président, pendant 10 ans, de 1973 à 1983. Il fut l'un des promoteurs et initiateur de ce qui deviendra ultérieurement la « Route Centre-Europe Atlantique ».

Concomitamment il fut le Président de la Région Limousin de 1974 à 1981. Il convient de rappeler sa forte implication pour valoriser notre département en qualité de Député de la Creuse de 1958 à 1981. Avec 23 ans de mandat il est à ce jour le « recordman » de longévité pour un creusois à l'Assemblée Nationale. Il en sera même Vice-Président en 1967 / 1968.

Au niveau national il est important de rappeler qu'il fut Ministre Délégué, chargé des affaires européennes de mai 1981 à décembre 1983 et qu'il contribua, auprès de Michel Debré, à la rédaction de notre constitution.

C'est en 1983 qu'il fut nommé Premier Président de la Cour des Comptes, dont il détient l'honorariat de la fonction depuis 1990.

Auteur de nombreuses publications, son érudition et ses capacités analytiques sont de notoriété publique.

De nombreux Compagnons creusois ont encore en mémoire la conférence sur le thème « d'une crise à l'autre de 1936 à nos jours » dont notre ami André CHANDERNAGOR nous permis de bénéficier. Nous avons tous pu apprécier, à cette occasion, la grande pertinence de son analyse et la clarté de son exposé.

C'est un grand honneur et un grand plaisir de pouvoir le compter parmi nous.

Serge JANNOT Président section Creuse

**Le 24 janvier 2022 à AUBUSSON
Emouvante cérémonie privée
d'élévation à la dignité de
Grand' Croix de la Légion d'Honneur,
par le Président de la République,
de notre ami André Chandernagor**



Lors d'une cérémonie privée, après avoir rappelé l'exceptionnel parcours et l'implication d'André Chandernagor au service de la France et du département de la Creuse, Emmanuel Macron a procédé à la remise officielle des insignes portant élévation à la dignité de Grand' Croix de la Légion d'Honneur, plus haute distinction de la République Française.





Emmanuel Macron, Président de la République au côté d'André Chandernagor, revêtu des marques de la dignité à laquelle il vient d'être élevé, à l'issue de la cérémonie,



**Notre ami André CHANDERNAGOR,
Ancien Ministre,
Premier Président Honoraire de la Cour des comptes,
à l'issue de la cérémonie,
entouré des membres de sa famille.**

Les Compagnons de la Libération, liés au département de la Creuse

par Guy Avizou, membre du Comité de Section de la Creuse

1^{ère} partie

Le 12 octobre 2021 est décédé à Paris, à l'âge de 101 ans, Hubert Germain, dernier survivant parmi les Compagnons de la Libération. Il a été inhumé à l'occasion des cérémonies du 11 novembre 2021 dans le caveau n° 9 situé dans la crypte du Mémorial de la France Combattante au Mont Valérien, conformément au souhait exprimé par le général de Gaulle lors de l'inauguration du Mémorial, en juin 1960.

L'Ordre de la Libération fut créé par le général de Gaulle le 16 novembre 1940 à Brazzaville, afin d'honorer les personnalités ou collectivités qui prendraient une part déterminante dans la libération du territoire national. Le 23 janvier 1946, en quittant ses fonctions de chef du gouvernement, le général de Gaulle signait le décret de forclusion, mettant fin à l'attribution de la Croix de la Libération. Entre janvier 1941 et janvier 1946, ce sont au total mille trente-huit individus (mille trente-deux hommes et six femmes), cinq communes et dix-huit unités combattantes qui ont été faits Compagnons de la Libération.

Parmi ces mille trente-huit Compagnons de la Libération, dix ont des liens avec le département de la Creuse :

- Deux y sont nés : Alphée Maziéras et Roger Sinaud,
- Cinq ont participé à la Résistance et aux combats de la Libération dans le département :

Henri Chas, Eugène Déchelette, Albert Fossey, Gérard Hennebert et Jacques Robert,

- Un a des liens familiaux très étroits avec la Creuse, il s'agit d'Henri Kirsch,
- Enfin deux ont fait après-guerre une carrière politique dans le département :

si celle de Jacques Baumel fut brève (à peine quelques mois), celle d'Olivier Harty de Pierrebourg s'est étendue sur plus de vingt années.

Cet article s'appuie sur les recherches menées par Olivier Verguet qui va publier une étude sur le sujet dans le prochain numéro de l'Association pour la recherche sur la Résistance et l'Occupation dans la Creuse (ARROC), sur les renseignements tirés du *Dictionnaire des Compagnons de la Libération* et sur la consultation de divers sites internet.

COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION NÉS DANS LA CREUSE

- Alphée MAZIÉRAS



Fils de François Maziéras et de Berthe Maziéras née Seulin, Alphée Maziéras est né à Évaux-les-Bains le 24 août 1912, mais n'y a résidé que quelques années. Son père, ancien militaire, est devenu receveur des contributions indirectes. Sa scolarité primaire se déroule successivement à Évaux-les-Bains, La Souterraine et La Coquille, dans la Dordogne, au gré des affectations paternelles. En 1923, la famille s'installe à Périgueux et c'est dans le lycée de cette ville qu'Alphée Maziéras fait de brillantes études secondaires, obtenant deux baccalauréats, l'un littéraire et l'autre scientifique. Il part ensuite à Bordeaux préparer Saint-Cyr, qu'il intègre en 1933. À sa sortie de l'École en 1935, il est affecté sur la ligne Maginot et ensuite au Cameroun où il commande la subdivision de Guidéa, en pays Kirdi.

En 1940, désireux de prendre part aux combats, il est nommé dans un détachement qui doit gagner la France. Mais l'armistice du 22 juin le contraint à rester à Douala. C'est là qu'il accueille le colonel Leclerc en août 1940, contribuant au ralliement du Cameroun à la France Libre. Il participe ensuite à la campagne du Gabon puis en février-mars 1942 à celle du Fezzan, dans la colonne Leclerc.

En 1942, au Tchad, il est victime d'un très grave accident de moto. Il est soigné durant plusieurs mois en Afrique du Sud. Il retrouve la 2^{ème} DB du général Leclerc en octobre 1944, lors des combats dans les Vosges. Nommé commandant de la 11^{ème} compagnie du Régiment de Marche du Tchad, Alphonse Maziéras est mortellement blessé le 18 novembre 1944 près de Baccarat. Il est inhumé dans la Nécropole nationale de Colmar, dans le Haut-Rhin. Fait Compagnon de la Libération par décret du 23 mai 1942, il est également Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre 1939-1945 et titulaire de la Médaille coloniale avec mention « Fezzan ». Quelques mois avant son décès, Alphonse Maziéras a épousé à Rabat le 12 avril 1944, Marie, Yvonne, Jeanne Le Corre.

- Roger SINAUD



Roger Sinaud est né le 12 juillet 1911 au hameau du Peyrat, commune de Le Grand-Bourg. Il est le fils d'un couple de modestes paysans, Augustin et Alexandrine Sinaud, née Petit.

Diplômé de l'École supérieure de commerce de Clermont-Ferrand, il effectue son service militaire en Algérie d'octobre 1932 à octobre 1933. Il est ensuite attaché commercial à l'ambassade de France à Madrid puis à celle de Londres. En 1939 il est nommé représentant de la Compagnie française de l'Afrique occidentale à Lagos, au Nigéria. Roger Sinaud rentre en métropole lors de la mobilisation en septembre 1939.

Démobilisé après l'armistice, il retourne au Nigéria. Refusant d'admettre la défaite, il signe un engagement dans les Forces Françaises Libres (FFL). Il rejoint alors Brazzaville pour suivre les cours en vue de devenir élève-aspirant.

En mars 1941 il intègre le Régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad, qui fait partie de la colonne Leclerc, où il peut utiliser à plein sa connaissance du désert acquise en Algérie. Il participe à la campagne du Fezzan jusqu'à Tripoli, puis en 1942-1943 à celle de Tunisie, au sein de la Force L (nouvelle dénomination de la colonne Leclerc).

Roger Sinaud reçoit ensuite le grade de sous-lieutenant au sein du 3^e bataillon du Régiment de Marche du Tchad qui avec l'ensemble de la 2^e DB rejoint l'Angleterre en avril 1944. En août son unité débarque en Normandie et Roger Sinaud participe à la libération de Paris puis à la campagne des Vosges, se distinguant notamment lors des combats pour la libération de Strasbourg. Il est grièvement blessé par balles le 28 janvier 1945, près du village de Grussenheim. Démobilisé, il est fait chevalier de la Légion d'Honneur, puis Compagnon de la Libération par décret du 20 janvier 1946. Le 4 mars 1946 il épouse, à Ivry-sur-Seine, Raymonde Barbière.

Après la guerre, Roger Sinaud retourne en Afrique centrale, où il exerce diverses fonctions dans l'administration coloniale, à l'époque où s'amorce la décolonisation. Sa carrière s'achève en 1967 avec le grade « d'Administrateur en chef de classe exceptionnelle de la France d'Outre-Mer ». Décédé à Limoges le 6 avril 1976, il est inhumé au cimetière de Le Grand-Bourg dans le caveau familial, sur lequel l'inscription de son nom est suivie de la mention « Compagnon de la Libération » et d'une Croix de Lorraine.

Pendant longtemps, la mémoire de Roger Sinaud semble oubliée dans sa commune de naissance, sans doute pour des raisons politiques. C'est seulement en 2013 que le maire de l'époque, madame Mireille Ricard, et son Conseil municipal, décident de donner le nom de Roger Sinaud à un square situé dans le bourg. Celui-ci est inauguré le 24 avril 2013, en présence de Madame le maire, de la préfète Madame Mallemanche, de Jean-Jacques Lozach sénateur et président du Conseil général, du secrétaire général de l'Ordre de la Libération et de plusieurs autres élus de Le Grand-Bourg et des communes voisines.

COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION AYANT PARTICIPÉ À LA RÉSISTANCE ET AUX COMBATS DE LA LIBÉRATION DANS LA CREUSE

- **Henri CHAS**

Henri Chas est né à Armentières (département du Nord), le 30 décembre 1900. Engagé volontaire à dix-sept ans lors de la Grande guerre, il est démobilisé avec le grade d'Officier de réserve. Il est rappelé en septembre 1939 au 8^{ème} GRDI à Moulins. Après une brillante campagne de France, il est démobilisé en août 1940 et rentre au Puy-en-Velay où il reprend sa profession d'agent d'assurances.

Dès 1941 il entre en contact avec les services de renseignements britanniques et plus tard avec les Mouvements Unis de la Résistance (MUR). Il est ensuite nommé chef de l'Armée Secrète pour le département de la Haute-Loire.

En janvier 1944, sous le pseudonyme de Charlieu, il est nommé à la tête des maquis MUR de la région de Limoges et en mai 1944 devient responsable des Corps-Francis de la Libération pour l'ensemble de la R5. En liaison avec Rousselier (alias Rivière), chef régional des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI), et avec le Délégué Militaire Régional (DMR) Eugène Déchelette, il coordonne l'action des différents maquis relevant de cette obédience, dans cette période décisive qui coïncide avec le débarquement allié sur les côtes normandes. Son PC, installé près de Bourganeuf, au château de Péreuse, est attaqué le 16 juillet par la brigade Jesser. Henri Chas réussit à s'échapper, mais six jours plus tard, il est arrêté à Vieilleville en compagnie du colonel Ledot, alors qu'il participait à une réunion consacrée à la préparation de la libération de Limoges. Détenu à Clermont-Ferrand, il est déporté vers Dachau le 20 août 1944. Transféré ensuite à Neuengamme il décède lors de l'évacuation du camp le 11 avril 1945. Henri Chas est fait Compagnon de la Libération à titre posthume par le décret du 16 octobre 1945.

- **Eugène DÉCHELETTE**

Né le 5 janvier 1906 à Roanne (Loire), Eugène Déchelette est le fils d'un industriel du textile. Après une licence en droit et un diplôme de l'École des sciences politiques, il succède à son père à la tête de l'entreprise familiale, la SA Déchelette-Despierres. Officier de réserve, il est mobilisé en août 1939 au 216^{ème} régiment d'infanterie basé à Clermont-Ferrand. Fait prisonnier près de Lille pendant la campagne de France du printemps 1940, il réussit à s'évader et à gagner Londres où il arrive le 31 juillet 1940. Il s'engage immédiatement dans les Forces Françaises Libres (FFL). En janvier 1941, il est affecté comme officier de liaison à l'État major particulier du général de Gaulle, avant de rejoindre le 2^{ème} bureau en avril. Il est ensuite envoyé à Nouméa comme officier de renseignement auprès de l'amiral Thierry d'Argenlieu, haut-commissaire pour le Pacifique. Rentré en Angleterre en juin 1943, il intègre le Bureau central de renseignement et d'action (BCRA) et se déclare volontaire pour une mission dans la France occupée.

Le 29 janvier 1944 il est parachuté près de Limoges, mais se fracture la cheville lors de la réception au sol. À peu près rétabli, en mai, il est nommé Délégué Militaire Régional (DMR) pour la R5 qui comprend les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze, de la Creuse et une partie de la Dordogne et de l'Indre. Sa mission est de coordonner l'action des maquis et de superviser la mise en place des différents plans prévus dans cette période cruciale qui suit le débarquement des alliés en Normandie. Pour cela il sillonne sans relâche les départements de la R5 et fait plusieurs séjours dans la Creuse. Son premier contact avec ce département est pour le moins rocambolesque. Le dimanche de Pentecôte, des maquisards du groupe de Roger Biton interceptent près de Bonnat un suspect, grand, mince, qui marche avec une canne et le conduisent au PC de Fossey-François. Il s'agit tout simplement d'Eugène Déchelette, alias Ellipse, qui est immédiatement reconnu par les hommes de l'État-major de François. C'est lui qui quelques semaines plus tard nommera François à la tête des FFI de la Creuse.

Il organise également l'arrivée dans le département de la mission interalliée Bergamote, envoyée par l'État-Major des FFI et dirigée par Jacques Robert, (voir ce nom dans la suite de l'article). Il est présent sur le terrain de parachutage de Nadapeyrat dans la nuit du 26 au 27 juin 1944, pour réceptionner les premiers hommes de la mission. Dans la deuxième quinzaine de juillet, lors du passage de la brigade Jesser, dans le sud du département, Eugène Déchelette, parcourant le secteur à bicyclette, contribue à regrouper les unités des maquis, ébranlées dans un premier temps par la violence de l'offensive, leur permettant de repartir au combat.

Eugène Déchelette est fait Compagnon de la Libération par décret du 17 novembre 1945. Démobilisé en 1946, il reprend ses fonctions à la tête de la SA Déchelette-Despierrez. Il est décédé le 8 novembre 1973 à Troyes, lors du retour du pèlerinage annuel à Colombey-les-deux-Églises, organisé par la Chancellerie de l'Ordre de la Libération. Il est inhumé à Saint-Didier-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

- Albert FOSSEY, alias FRANÇOIS¹

Albert Fossey est né le 23 septembre 1909 à Juaye-Mondaye (Calvados), dans une famille très imprégnée de catholicisme. Son père exerce la profession de meunier. Le jeune Albert fait ses études à l'institution Sainte-Marie à Caen, où il obtient le baccalauréat en 1927. Il entreprend ensuite des études supérieures de lettres, mais doit les interrompre à la mort de son père.

Il entre alors aux éditions Montaigne à Paris, adhère au parti socialiste SFIO et devient Franc-maçon. En 1936, il préside le comité de Front Populaire d'Orsay, où il réside alors. En 1937 il entre comme directeur commercial aux Presses Universitaires de France (PUF) et l'année suivante est envoyé à Guéret pour y créer une succursale. Mobilisé en septembre 1939, Albert Fossey est affecté dans une unité anti-char, au sein de laquelle il participe à la campagne de France de mai-juin 1940, s'illustrant notamment lors des combats sur la Somme. Suite à l'armistice, il est démobilisé le 25 juillet 1940, après avoir reçu la Croix de Guerre, et rentre à Guéret.

Dans les mois qui suivent son retour dans la Creuse, Albert Fossey entre en Résistance. En novembre 1941 il adhère au mouvement Libération-sud qui se structure dans le département. Il participe activement à la diffusion de la presse clandestine et à l'organisation des premiers groupes de réfractaires après l'instauration du STO. À partir de 1943, son activité s'oriente plus spécialement vers l'action militaire et il est successivement investi de responsabilités de plus en plus importantes : fin 1943 il succède au commandant Marcel à la tête des maquis des Mouvements Unis de la Résistance (MUR) ; en avril 1944 il est nommé chef départemental des Corps francs de la libération, et quelques semaines plus tard il est désigné par le DMR Eugène Déchelette comme chef des FFI de la Creuse et du sud Cher, avec le grade de commandant. C'est à ce titre qu'il dirige le 7 juin 1944 l'opération qui aboutit à la première libération de Guéret, pour laquelle il a obtenu le ralliement de l'École de la garde. C'est également lui qui prend la décision d'évacuer la ville le 9 juin, lors du retour en force des troupes allemandes.

Du 14 au 23 juillet 1944, Fossey-François doit faire face au ratissage du sud du département par la brigade Jesser. Après la libération définitive de la Creuse le 25 août 1944, devenu lieutenant-colonel, Albert Fossey forme la 2^{ème} brigade FFI. En janvier 1945, il prend le commandement du 26^{ème} régiment d'infanterie et participe aux combats sur le front de l'Atlantique. Muté en Afrique du nord, il prend part aux opérations de maintien de l'ordre dans le Constantinois en mai 1945. Devenu officier de carrière, on le retrouve ensuite sur plusieurs théâtres d'opérations en Indochine, à Suez et en Algérie.

Fait Compagnon de la Libération par décret du 27 décembre 1945, Albert Fossey trouve une mort accidentelle le 16 septembre 1958, lors d'une démonstration de saut en parachute sur la base aérienne de Bordeaux-Mérignac. Il est inhumé au cimetière de Thiais (Val-de-Marne).

➤ *Sur Albert Fossey, voir l'excellente biographie de Christian Penot, « Du maquis creusois à la bataille d'Alger », éditions l'Harmattan, 2014.*

- Gérard HENNEBERT

Gérard Hennebert est né le 11 octobre 1913 à Maubeuge (département du Nord). Reçu à 18 ans au concours d'agent technique de l'aéronautique, il obtient un poste au ministère de l'air à Paris.

En 1939 il est affecté comme élève-officier à l'École de l'air à Bordeaux. Après l'armistice du 22 juin 1940, il est démobilisé à Perpignan en septembre. Refusant la défaite, il cherche immédiatement le moyen de poursuivre le combat. Après un échec pour gagner l'Angleterre, il intègre le mouvement de résistance Franc-Tireur fondé par Jean-Pierre Lévy.

En 1943 il est recruté par Hervé Monjaret dans la mission *Frit*, chargée de repérer les terrains qui pourraient être utilisés pour les parachutages. Appelé pour consultation en Angleterre, il s'envole clandestinement depuis le département de Saône-et-Loire, le 17 octobre 1943, dans le même avion que de Lattre de Tassigny.

Deux mois plus tard, il se porte volontaire pour une mission en France et est désigné comme responsable des opérations aériennes pour la R5. Après une première tentative infructueuse, il est parachuté près de Limoges le 5 janvier 1944. Arrêté par la Gestapo en avril, il parvient à s'évader. Depuis son PC établi en Corrèze, il s'efforce d'organiser les parachutages et les réceptions des armes destinés à l'ensemble des maquis de la R5. Il assure aussi un moment les fonctions de DMR par intérim.

Après la libération, il demande à partir pour l'Extrême-Orient. Il est fait Compagnon de la Libération par décret du 19 octobre 1945. Il devient ensuite employé dans les plantations d'hévéas exploitées par Michelin au Vietnam. C'est en visitant une de ces plantations qu'il est tué lors d'une embuscade tendue par le Vietminh le 15 août 1953. Sa dépouille, rapatriée en 1954, est inhumée au cimetière de Binic dans les Côtes d'Armor.

- Jacques ROBERT

Fils d'un ingénieur de l'aéronautique, Jacques Robert est né à Paris le 2 avril 1914. Il commence des études de droit avant d'effectuer son service militaire au 507^{ème} régiment de chars de combat, puis au 508^{ème}. Mobilisé en août 1939 avec le grade de lieutenant au 8^{ème} bataillon de chars à Lunéville, il s'illustre en mai 1940 lors des combats de Rethel dans les Ardennes et reçoit la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Après l'armistice, il entre dans les services de renseignements de Vichy mais évolue rapidement vers la Résistance. En décembre 1941 il est recruté par le réseau *Confrérie Notre-Dame* du colonel Rémy. En avril 1942, son chef l'envoie à Londres, où il s'engage dans les Forces Françaises Libres.

Revenu en France, il trouve son ancien réseau démembré par les arrestations et en organise un nouveau, dénommé *Phratricie*. Arrêté à Nice par la police de Vichy, il s'échappe quatre jours plus tard, regagne l'Angleterre et, en juin 1943, intègre le Bureau Central de Renseignements et d'Action (BCRA).

Le 27 juin 1944 il est parachuté sur le terrain de Nadapeyrat, à la tête de la mission Bergamote, sous le pseudonyme de *Molécule*. Il installe son PC au hameau du Puy près de Vidaillat, puis au domaine de Banizette, à compter du 25 juillet, suite au passage de la brigade Jesser. Dans cette période dramatique, il contribue à sauvegarder le plus possible le potentiel des unités du maquis et réorganise l'État-major FFI en nommant le chef FTPF Belmont comme adjoint de Fossey-François.

Après la libération de la Creuse, Jacques Robert regagne Londres et en septembre prend la tête de la mission dite *Sainfoin* envoyée dans le Jura. Il est ensuite affecté à la Direction générale des études et recherches chargée de diverses opérations en territoire allemand. Fait Compagnon de la Libération par décret du 6 avril 1945, il est démobilisé en fin d'année et exerce ensuite diverses fonctions dans l'industrie et le commerce.

Jacques Robert est décédé à Neuilly-sur-Seine le 8 février 1998.

...A suivre...

Médaille de l'Ordre de la Libération



Croix de la Libération ¹	
Conditions	
Décerné par	 France
Type	Ordre à catégorie unique
Décerné pour	Hauts faits pour et lors de la Libération de la France
Éligibilité	Militaires ou civils
Détails	
Statut	Plus décerné depuis 1946 // dernier compagnon décédé le 12 octobre 2021
Devise	Patriam Servando, Victoriam Tuliit (En servant la Patrie, il a remporté la victoire)
Grades	unique

Les Maisons d'Education de la Légion d'Honneur

C'est une institution peu connue et à laquelle vos filles et leur descendance féminine ont droit.

Les maisons d'éducation de la légion d'honneur ont été créées le 15 décembre 1805 par Napoléon, soucieux de combler un vide en matière d'éducation féminine et convaincu du rôle prépondérant que les femmes auront à jouer dans la société.

Institution aujourd'hui bicentenaire, « les maisons d'éducation de la légion d'honneur » ont traversé tous les régimes politiques.

Les maisons d'éducation sont des établissements publics d'enseignement général qui ont pour vocation d'accueillir les filles, petites filles, arrières petites filles des décorés français et étrangers de la Légion d'Honneur, de la médaille militaire et de l'Ordre National du Mérite.

- Il existe aujourd'hui 2 établissements : la maison des Loges, installée dans un ancien couvent à Saint Germain en Laye, qui accueille 500 élèves de collège, et la maison d'éducation de Saint Denis, installée dans une ancienne abbaye, qui accueille 500 jeunes filles de lycée, hypokhâgne-khâgne et BTS.
- Les maisons d'éducation sont placées sous l'autorité du Grand Chancelier de la Légion d'honneur. Les professeurs sont détachés de l'Education nationale.

Fidèles à la devise du premier des Ordres Nationaux « Honneur et Patrie », l'éducation qui est donnée a pour but : « d'inspirer aux élèves l'amour de la patrie et de la liberté ainsi que le sens de leurs droits civiques et familiaux et de les préparer, par leur instruction et la formation de leur caractère, à s'assurer une existence digne et indépendante » (Code de la Légion d'honneur).

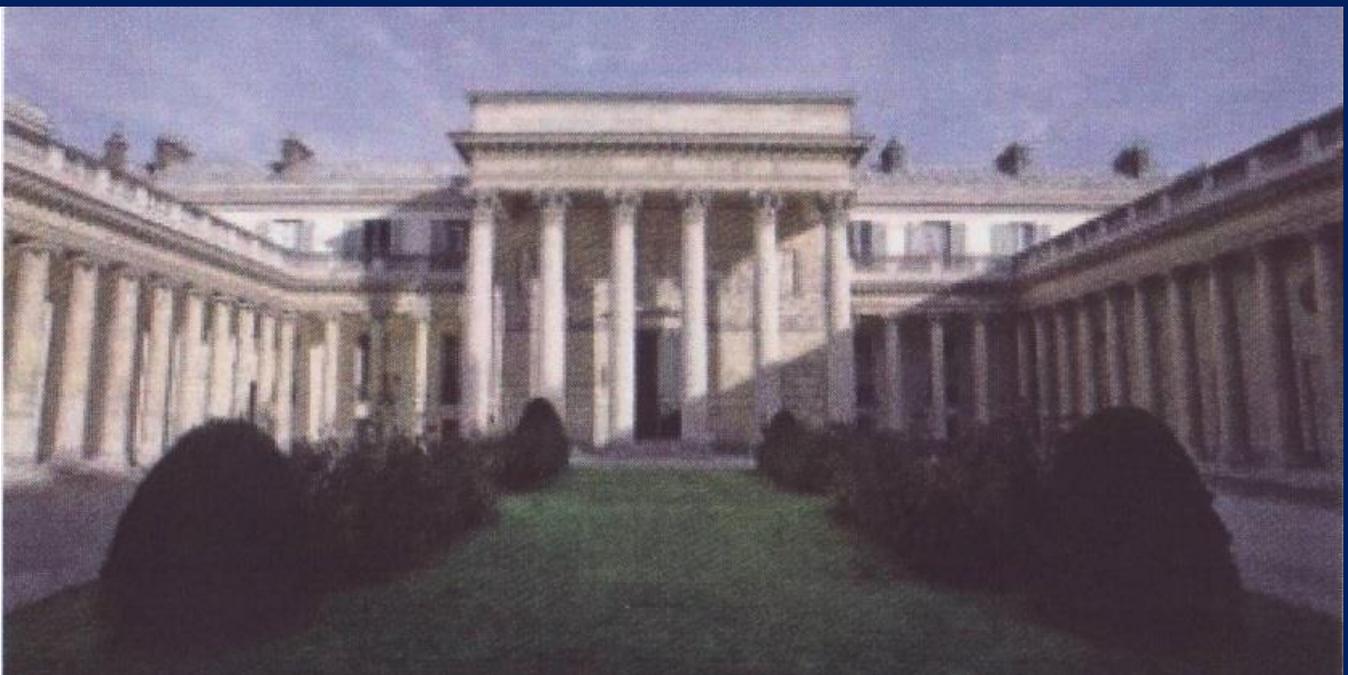
- Les maisons d'éducation accueillent exclusivement en internat. L'admission se fait sur dossier et sur entretien. Sont pris en compte la motivation de l'enfant, son contexte familial et son dossier scolaire.
- Fort des principes fondateurs de la Légion d'Honneur, le recrutement s'attache à respecter l'égalité et l'universalité notamment en veillant à une représentation de toutes les catégories socioprofessionnelles.
- Les 2 maisons sont placées sous l'autorité unique d'intendants qui dirigent personnellement un service de vie scolaire composé de Conseillers Principaux d'Education, d'assistants d'éducation, de maitresses d'internat et de maitresses au pair. Ce service organise et anime la vie de l'établissement hors du temps de classe. Il exerce une fonction de surveillance et d'encadrement dans une perspective éducative. Les effectifs, par classe, sont réduits (25 élèves en moyenne). Le système des récompenses et la qualité de la vie scolaire participent aux excellents résultats obtenus chaque année : 100% de réussite au brevet et au baccalauréat.

Le projet éducatif des maisons d'éducation de la légion d'honneur a pour ambition de former des jeunes filles bien dans leur époque et de les préparer à leur vie future dans le respect des valeurs morales de l'institution.

Il poursuit 2 priorités : L'apprentissage des savoirs et l'épanouissement de la personnalité.

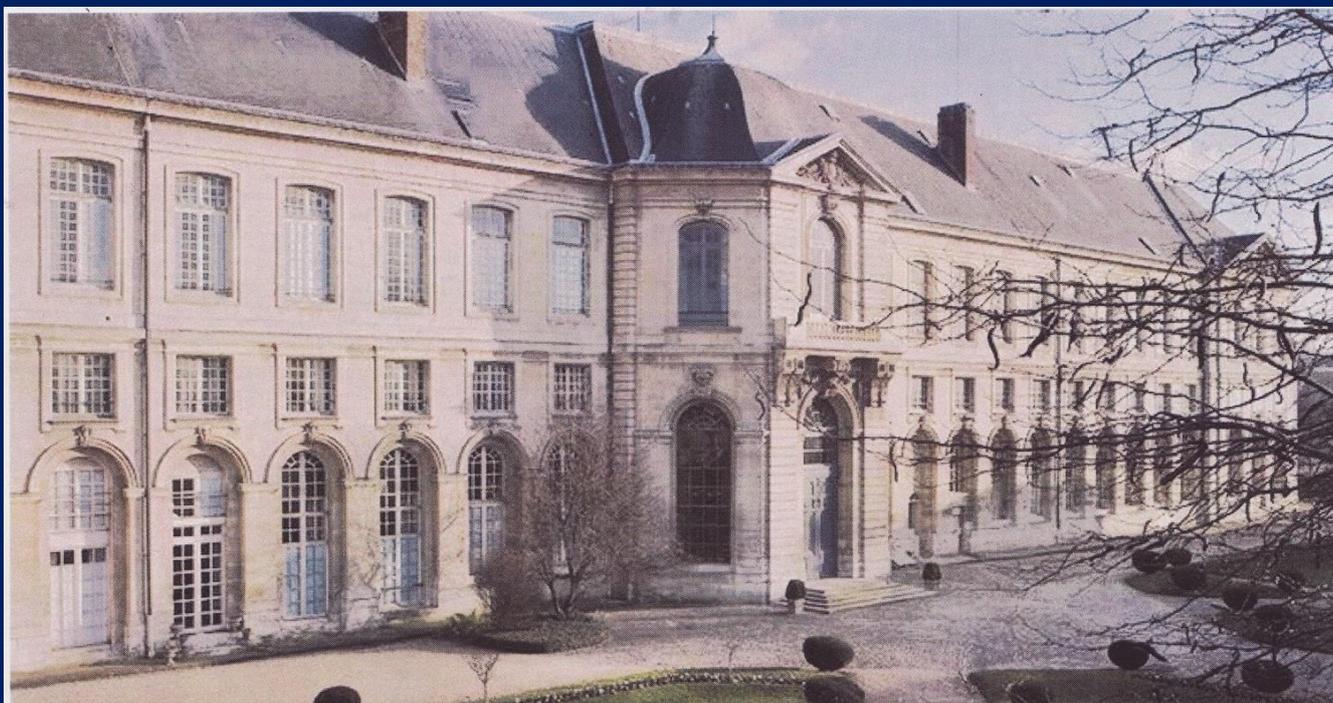
- Les 2 établissements appliquent une pédagogie qui encourage la réflexion personnelle et l'autonomie ainsi que l'ouverture intellectuelle grâce à de nombreuses sorties culturelles et activités extra-scolaires. Ils portent une grande attention à la synergie pluridisciplinaire, aux moyens technologiques les plus avancés et encouragent pour les jeunes filles les études scientifiques.
- Les maisons d'éducation possèdent une longue tradition d'enseignement de la musique et des arts plastiques. Près de la moitié des collégiennes suivent un cours d'instrument.
- Le sens du dépassement de soi, le goût de l'effort, la solidarité entre élèves, la notion de bien commun sont des principes expérimentés au quotidien.
- L'ouverture à la vie extérieure est l'une des priorités des maisons d'éducation : des voyages à l'étranger sont régulièrement organisés sous forme d'échanges scolaires avec des établissements ayant la même approche éducative.
- Enfin le devoir de mémoire figure parmi les objectifs essentiels des établissements. A travers des travaux de devoir de mémoire, ce précepte est constamment rappelé à des jeunes filles dont le lien filial et le mérite de leurs parents sont à l'origine de leur présence au sein des maisons d'éducation.

Danielle VINZANT
Secrétaire de section



L'Hôtel de Salm, palais de la Légion d'Honneur

L'Hôtel de Salm abrite le siège de la Légion d'Honneur et de la Grande Chancellerie depuis 1804, date de son acquisition par le Comte de Lacépède, premier Grand Chancelier de l'Ordre de la Légion d'Honneur.



La maison d'éducation de Saint Denis,

Seconde maison fondée par Napoléon pour l'instruction des Jeunes Filles est située dans l'ancienne Abbaye Royale, à proximité de la célèbre basilique où sont inhumés les rois de France, entourée d'un parc de 16 hectares, c'est un lycée qui accueille 500 jeunes filles.



La maison d'éducation des Loges,

Cette maison d'éducation, située au cœur de la forêt de Saint-Germain-en-Laye, est l'un des établissements fondés par Napoléon pour l'instruction des jeunes filles. C'est un collège.

Le programme « SCORPION »

Système évolutif de combat tactique de l'Armée de Terre

Nous publions, pour votre information, un excellent article extrait du bulletin de décembre 2021 de l'A.N.O.L.O.G. (Association Nationale des Officiers Logisticien), avec son autorisation.

Le programme SCORPION vise à créer un système de combat tactique évolutif et flexible,

- Il est à même de remplir toutes les missions opérationnelles présentes et futures de l'armée de Terre.

• Présentation

Il comprend pour le moment six opérations :

- Trois nouveaux véhicules blindés : GRIFFON, JAGUAR et SERVAL ,
- La rénovation du char LECLERC,
- Le système d'information SICS,
- Le système de préparation opérationnelle.

La loi de programmation militaire 2019-2025, promulguée le 13 juillet 2018, prévoit l'accélération du programme SCORPION: 50% des nouveaux blindés médians seront livrés d'ici 2025.

"Nous sommes désormais entrés dans l'ère SCORPION". Comme l'explique le Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, le général d'armée Jean-Pierre Bosser, les équipements de l'armée de Terre sont résolument tournés vers la réalisation du programme SCORPION :

Premier GTIA déployable en 2021 puis première brigade en 2023.

Ce projet a pour but de moderniser les capacités de combat médianes du groupement tactique interarmes en rénovant certains matériels, en en développant d'autres et en améliorant le commandement grâce à de nouveaux moyens d'information.

« SCORPION » est le programme d'armement qui permettra à l'armée de Terre de maintenir sa supériorité opérationnelle. Il vise à renouveler et moderniser des capacités de combat de l'armée de Terre autour de nouvelles plateformes et d'un système d'information du combat unique:

- De nouveaux véhicules blindés : GRIFFON, JAGUAR, SERVAL,
- Un nouveau système d'information : SICS,
- Une modernisation des matériels : char LECLERC,
- Un entraînement des forces : système de préparation opérationnelle.

Le nouveau Système d'Information du Combat SCORPION (SICS) devient le système d'information et de commandement de l'engin de combat jusqu'au régiment. Il permet l'échange automatique de données et d'alertes jusqu'au niveau du chef de groupe débarqué et optimise les demandes d'appuis feux grâce à son interopérabilité native avec ATLAS rénové.

Les cibles du programme SCORPION sont:

- GRIFFON: 1872 véhicules blindés,
- SERVAL: 978,
- JAGUAR: 300 engins blindés,
- Chars Leclerc rénovés: 200,
- 50% des nouveaux blindés médians seront livrés d'ici 2025.

L'acronyme « SCORPION » signifie " Synergie du Contact Renforcée par la Polyvalence,

Et « Infovalorisation", une manière pointue de dire que le programme doit permettre à un groupe présent sur le champ de bataille d'être relié non seulement entre soldats, mais aussi avec l'ensemble des forces engagées, à l'image des véhicules blindés, des drones, des hélicoptères....

Les 3 cœurs de SCORPION : Principes :

- Optimiser les capacités médianes de combat des GTIA engagés au contact direct de l'adversaire amélioration de la protection, de la mobilité, de l'autonomie et de l'agilité tactique qui concourent à l'efficacité opérationnelle, optimisation de la préparation opérationnelle ;
- Renouveler les plateformes de combat majeures des GTIA en recherchant un maximum de compatibilités entre le VBMR et l'EBRC (maîtrise des coûts de maintien en condition opérationnelle dans la durée) tout en maintenant les capacités du char de combat LECLERC ;
- Mettre en cohérence les capacités du GTIA en fédérant les plateformes et les combattants autour d'un unique système d'information et de communication (SICS) : partage immédiat de l'information, le combat collaboratif (accélération de l'action au combat) et optimisation de la préparation opérationnelle (simulation embarquée) ; Garantir un système de soutien optimisé en développant des systèmes modulaires (approche par kits) pour réduire l'empreinte logistique sur les théâtres.

Droits : Armée de Terre 2021

ANOLOG BULLETIN Décembre 2021

Cet article est complété d'informations personnelles du Président de Section et de reprise de communiqués du ministère des armées, largement diffusés sur internet et dans la presse, décrivant les nouveaux véhicules développés à compter, de 2014 dans le cadre du programme Scorpion.

LE GRIFFON



Le Griffon est un véhicule blindé a roue développé dans le cadre du programme « Scorpion ». C'est un VTT (Véhicule de Transport de Troupe) destiné à remplacer l'actuel VAB (Véhicule de l'Avant Blindé), désormais dépassé. Il est équipé de toutes les dernières technologies indispensables aux combats d'infanterie.

Sa tourelle, télé opérée, est munie d'un capteur de dernière génération et est équipée, soit d'une mitrailleuse, soit d'un lance-grenade de 40 mm.

Quelques caractéristiques :

- **Poids à vide : 25 tonnes,**
- **Suspension 6 roues**
- **Trains avant et arrière directeurs**
- **Moteur de 400 cv et autonomie 800km.**

LE SERVAL



C'est un nouveau véhicule blindé de l'armée de terre, léger tactique, polyvalent, développé dans le cadre du programme « Scorpion ».

Principales caractéristiques :

- **Véhicule blindé 4X4,**
- **Poids de l'ordre de 17 tonnes en ordre de combat,**
- **Autonomie 600 km,**

Le Serval sera décliné en 4 versions principales :

- **Patrouille,**
- **Renseignement et reconnaissance,**
- **Relais de communication,**
- **Guerre électronique.**

Sa vocation, favorisée par sa grande mobilité stratégique, est d'être destiné au transport d'unités légères d'infanterie, de reconnaissance et de renseignement en zone de contact. Il a également une capacité d'emport de charges utiles.

Il peut également participer au transport d'éléments de soutien et d'appui. Il est prévu d'en équiper la Force d'Action Rapide (FAR).

Dans le cadre du programme « Scorpion », il intègre de nombreux équipements communs :

Cœur électronique du véhicule, mitrailleuse télé opérée depuis l'habitacle, détecteur de menaces, systèmes d'information de combat.....

LE JAGUAR



C'est un nouvel engin blindé de l'armée de terre. Celui-ci vient d'être présenté à la presse en condition réelle le 09 février dernier, après plusieurs années d'étude, dans le cadre de « Scorpion ».

Ce nouveau véhicule blindé comporte six roues motrices. Il a vocation à être déployé sur tous les théâtres d'opération, y compris en zone urbaine.

C'est un engin blindé de 20 tonnes à vide, 25 tonnes autorisées en charge. Il est surtout un concentré des nouvelles technologies permettant :

- **La détection et le suivi des tirs de missiles,**
- **Le brouillage multi fréquences de l'adversaire, arme indispensable aux combats modernes permettant de rendre l'adversaire potentiel sourd et muet,**

Ce VBCT (Véhicule Blindé Roue Canon) peut se déplacer à la vitesse de 90 km/h sur route et 15 km/h en tout terrain. Il est équipé d'un canon de 40mm et permet de lancer des missiles de moyenne portée à 3.500 mètres. Il est annoncé comme doté d'une autonomie de 800 km pour ses déplacements.

Son équipage se compose de 3 membres.

Sa vocation future est de remplacer les actuels « AMX 10RC » et les « Sagaie », largement dépassés par les nouvelles technologies et non adaptables.

Serge JANNOT Président de section

Allocution de

Madame Véronique PEAUCELLE-DELELIS

Directrice Générale de l'O.N.A.C.-V.G.

Prononcée lors du 87^{ème} Congrès de la F.N.A.M.

Sachant votre attachement à la « Mémoire », il m'a semblé utile de diffuser l'intégralité de l'intervention, bien que longue, lors du 87^{ème} congrès de la Fédération Nationale André Maginot, le 08 septembre 2021 à Nancy, de Mme Véronique Peaucelle-Delelis, Directrice Générale de l'ONAC-VG.

Des extraits viennent d'être diffusés par « La Charte », revue officielle de la FNAM. L'intégralité de celui-ci étant également disponible sur le site : www.federation-maginot.com.

Compte tenu de nos multiples actions de valorisation et de pérennisation de la « Mémoire » ainsi que de nos liens privilégiés avec l'ONAC-VG de la Creuse, au sein duquel nous siégeons. Cette intervention concrétise le soutien de l'Etat pour tout ce qui se rapporte à la « Mémoire » et notamment à la mise à l'honneur de toutes celles et ceux qui ont servi la France.

Serge JANNOT



Monsieur le président, Général, Chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous retrouve, ici, à Nancy, à l'occasion de ce 87^{ème} congrès national.

Le choix de ces terres de l'Est de la France est pertinent, car elles étaient si chères à André Maginot dont la famille était originaire de Lorraine et qui fut conseiller général de Révigny-sur-Ornain en Meuse puis député de Bar le Duc avant la Première guerre mondiale.

Sous-secrétaire d'Etat à la guerre, celui-ci, n'écoutant que son courage et sa foi en notre pays, s'engage dès la déclaration de guerre comme simple soldat et rejoint aussitôt le front où son courage et son ardeur au combat le font accéder au grade de sergent.

Grièvement blessé en novembre 1914, il subira de nombreuses opérations chirurgicales avant de devenir ministre des colonies puis de continuer une brillante carrière ministérielle jusqu'à son décès en 1932 des suites d'une longue maladie.

André Maginot préside de 1918 à sa mort l'Union Fraternelle des Anciens militaires blessés, une association d'anciens combattants née avant la Première guerre mondiale et qui est donc l'ancêtre de votre fédération, devenue la Fédération André Maginot depuis 1953.

Votre association, une des plus ancienne de France, reconnue d'utilité publique depuis 1933, poursuit 3 buts qui nous sont communs :

- la solidarité,
- l'action sociale
- mais aussi la mémoire et notamment celle des conflits contemporains comme l'atteste le partenariat que vous avez signé avec la DPMA en mai 2021.

Avec plus de 200 000 adhérents représentant le monde combattant français des guerres 39-45, Indochine, Corée, Algérie, combats de Tunisie, Maroc et des opérations extérieures, mais aussi des associations patriotiques, des membres des forces de sécurité, la FNAM est un pilier du monde combattant et un partenaire historique de l'ONACVG.

Ne partageons nous pas la même maxime : « Mémoire et solidarité » !

Je suis donc particulièrement heureuse de clôturer vos travaux par cette intervention ou je vais vous faire un rapide état des lieux de l'ONACVG après ces mois de pandémie, de doute et aussi d'espoir pour l'Office que je dirige depuis août 2019.

Dans son adresse aux présidents d'associations en date du 10 août 2021, le Général Burkhard, nouveau chef d'Etat-Major des Armées, évoque le lien essentiel entre vous, les associations patriotiques, et la communauté militaire dans son ensemble, il rappelle que vous êtes les ambassadeurs des armées auprès de la société civile, et que par votre engagement permanent, vous contribuez à entretenir et développer le lien entre les armées et la Nation.

Au carrefour entre les pouvoirs publics, les armées, le monde combattant et les associations patriotiques, l'ONACVG demeure un relai essentiel.

Je voudrais dans un premier temps revenir sur les 18 mois qui viennent de s'écouler.

Depuis le début de l'année 2020, nous vivons une période particulière pour nous tous.

En effet, elle aura été marquée par la pandémie qui a frappé notre pays et s'est traduite notamment par des périodes de confinements qui auront ralenti l'activité dans de nombreux domaines pendant plusieurs mois.

Nous vivons actuellement encore une période difficile et incertaine en raison de l'apparition de variants. Toutefois, malgré la COVID 19 qui a bousculé nos habitudes, perturbé nos vies et parfois frappé des proches, l'Office a démontré sa capacité à garantir le service rendu aux ressortissants en période de crise.

L'établissement a su maintenir l'ensemble de ses services dans le respect des règles sanitaires, tout en conservant les délais de traitement habituels.

Dès le premier confinement, un recours massif au télétravail a permis de limiter les conséquences de la crise sur le fonctionnement et les missions de l'établissement.

Priorité a été donnée aux ressortissants les plus fragiles afin qu'un accompagnement individualisé soit maintenu durant cette période d'isolement forcé. A aucun moment le contact n'a été rompu entre nos services de proximité et nos ressortissants isolés. Au final en 2020 et en dépit de la pandémie, l'intégralité des crédits de solidarité, soit près de 26 M€, a été attribuée aux ressortissants les plus fragiles. Il en sera de même cette année

Par ailleurs, plus de 15 000 cartes du combattant ont été attribuées en 2020, et l'Office a délivré 11 mentions « Mort pour la France » et 15 mentions « Mort pour le service de la Nation ». Les chiffres pour 2021 seront équivalents.

Les seules missions durablement affectées ont été les missions mémorielles car les actions furent souvent annulées ou reportées. Elles reprennent progressivement.

Quant aux cérémonies commémoratives, elles n'ont pu se tenir qu'en format restreint jusqu'au printemps de cette année pour vous protéger et protéger l'ensemble de nos ressortissants mais le lien avec le tissu associatif a été entretenu par notre réseau départemental.

Heureusement, les concours scolaires ont été maintenus. Des projets numériques ont été mis en œuvre pour maintenir la transmission de la mémoire aux jeunes générations.

L'approbation, le 2 juillet 2020, il y a 1 an, après plusieurs mois de négociations, du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) a redonné une véritable dynamique à notre établissement.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP), conclu pour une durée de 6 ans sur la période 2020 à 2025, conforte l'ONAC-VG dans un rôle situé au confluent de la société civile et du monde combattant. Il détermine les objectifs pluriannuels, les actions et les moyens de l'établissement, selon 5 axes stratégiques. Il permet surtout à l'établissement d'avoir les moyens de ses ambitions.

Le premier axe : Assurer le meilleur service aux ressortissants.

Cet objectif est essentiel pour l'établissement qui doit pouvoir rendre un service plus rapide, équitable et simple, ainsi que toucher davantage de ressortissants, notamment ceux des nouvelles générations du feu

Les outils numériques d'accès aux droits et de suivi de l'activité dans chaque service seront développés dans ce but. La mise en œuvre des nouveaux engagements de la Charte Marianne est également effectuée depuis 2020 dans les services de proximité de l'Office, afin que le service aux ressortissants soit toujours au cœur des préoccupations des agents.

J'ai signé, le 27 avril 2020, une convention de partenariat entre le SCA et l'ONACVG dans le but de proposer une offre diversifiée de services au profit des militaires ressortissants de l'ONACVG et de leurs familles.

Les directeurs et directrices de services départementaux tiennent désormais, des temps de permanence en sous-préfectures, dans les maisons France Service, dans les régiments au retour d'OPEX

L'axe 2 : Ancrer la politique de mémoire et de citoyenneté dans les territoires

L'ONAC-VG continuera à entretenir un réseau territorial implanté dans chaque département qui permet de décliner localement la politique de mémoire du ministère des armées et de l'État, en coopération étroite avec les associations d'anciens combattants et les armées.

Les lieux de mémoire tiennent une place primordiale dans la transmission. La mission d'entretien, de rénovation et valorisation des sépultures de guerre et des hauts lieux de la mémoire nationale, patrimoine de l'État, continuera de faire l'objet d'une attention particulière de l'Office.

Au-delà des outils traditionnels de transmission (concours scolaires, expositions...), L'Office participe au Service National Universel (SNU), décliné là aussi localement en s'appuyant sur le réseau, permettra de sensibiliser les jeunes aux sacrifices des anciens et nouveaux combattants et aux valeurs républicaines.

L'axe 3 : Renforcer l'accompagnement des combattants dans la durée

L'Office doit participer activement à l'effort du ministère des armées pour maintenir l'attractivité du métier des armes. Pour cela, il fera bénéficier de leurs droits davantage de personnels militaires et de manière plus réactive en mettant en œuvre une stratégie numérique ambitieuse et en s'appuyant sur les implantations locales des armées. Il proposera aux militaires blessés dans le cadre des opérations extérieures (OPEX) des actions en matière de réinsertion professionnelle comme de suivi social, en lien avec les partenaires sociaux et médicaux du ministère des armées. Enfin, il donnera l'assurance au militaire qu'en toutes circonstances l'État sera aux côtés de ses proches.

l'ONAC-VG poursuit ses efforts pour une meilleure prise en charge des nouveaux combattants. Cette préoccupation se traduit à travers deux des quatre axes du nouveau COP. Les combattants OPEX représentent aujourd'hui près d'un quart des combattants et un huitième des ressortissants de L'Office.

Outre l'aide à la reconversion, l'établissement propose un accompagnement complémentaire en amont (bilan de compétences, bilan d'orientation) et en aval (proposition d'emploi) permettant aux ressortissants qui n'ont pas pu bénéficier du soutien de l'Agence de reconversion de la défense (ARD) d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi. La reconversion professionnelle constitue en effet un défi important pour le ministère auprès des anciens militaires des nouvelles générations de feu, et en particulier pour les blessés.

Outre l'offre du dispositif de reconversion, l'Office propose enfin aux ressortissants des aides pouvant contribuer à couvrir les dépenses liées à l'état de santé et au handicap : subventions pour frais médicaux, pour l'adaptabilité du logement, pour l'aménagement du véhicule.

Depuis la mise en œuvre de conventions avec les trois armées et avec la gendarmerie, un point important concerne l'accompagnement dans la durée des militaires blessés au cours d'opérations extérieures ; les blessés qui quittent l'institution sont signalés et accompagnés au plus près de leur lieu de résidence par les services de proximité de l'Office. Les cellules d'aide aux blessés transmettent à l'Office le passeport du blessé, ce qui permet au directeur du service départemental de connaître toutes les actions déjà réalisées, ainsi que celles à poursuivre.

Par ailleurs, les services de proximité de l'ONAC-VG accompagnent également de nombreux blessés ressortissants de l'Office qui bénéficient ainsi d'un soutien administratif et social.

Une convention signée avec le service de santé des armées (SSA) permet aux services départementaux de réorienter vers les centres médicaux des armées des soldats ayant quitté l'institution et qui seraient atteints de troubles physiques ou psychologiques apparus après leur départ et susceptibles d'être imputables au service.

Dans le cadre du projet ATHOS, l'Office est d'emblée partenaire des armées ce qui permet aux blessés psychiques radiés des contrôles de bénéficier d'un accueil dans ces maisons.

Enfin, l'ONACVG accompagne également les ayants droit des soldats tués ou blessés en OPEX.

Les veuves des soldats « Morts pour la France » ainsi que les parents de ces soldats sont également ressortissants de l'Office et peuvent à ce titre être accompagnées sur le plan administratif et social.

Les nouvelles conventions de partenariat entre l'Office et les Forces Armées développent les modalités d'accompagnement des familles endeuillées. Concrètement le transfert de compétence entre les armées et l'ONACVG interviendra à l'issue de la première année suivant le décès. Il s'agira de poursuivre les actions administratives initiées par les armées (si elles n'ont pas encore abouti) et surtout d'accompagner les familles dans la durée. Une attention particulière sera portée à la reconnaissance (par exemple les services départementaux veilleront à inviter ces familles aux commémorations locales) et bien évidemment un effort sera porté au soutien des familles en difficulté.

Comme pour leurs aînés des conflits antérieurs, la mention « Mort pour la France » est portée en marge de l'acte de décès du militaire concerné et son nom est inscrit sur le monument aux Morts communal du lieu de naissance ou du dernier domicile connu. Il est également porté sur le mémorial des soldats morts pour la France en opérations extérieures dit « Monument OPEX ».

Ainsi, dans le cadre de l'inscription des mémoires d'OPEX dans la liste des priorités mémorielles pour la période 2020-2022 définies par la Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées en charge de la mémoire et des anciens combattants, l'ONACVG propose 3 approches thématiques : incarner les opérations extérieures par des parcours d'engagements, développer la compréhension des enjeux de la mention Mort pour la France, et améliorer la connaissance des institutions républicaines et internationales.

L'Office a lancé une campagne nationale de récolte de témoignage, pour dessiner une fresque mémorielle territoriale représentative de la pluralité des parcours d'opérations extérieures.

Une exposition sur les OPEX sera disponible dans tous les services départementaux dès cet automne. Je vous invite à faire connaître cette nouvelle exposition, à l'emprunter et à la montrer dans tous les lieux qui vous paraîtront pertinents et importants pour la meilleure transmission de la mémoire des OPEX.

L'axe 4 : Porter une nouvelle ambition pour le Bleuets de France

L'ONAC-VG dispose en son sein d'un outil exceptionnel de promotion de ses valeurs de solidarité et de mémoire : le Bleuets de France. À partir d'une étude approfondie tant commerciale que juridique, un plan d'action sera mis en œuvre pour développer le Bleuets. Il s'articulera autour de trois projets :

- moderniser, diversifier et rationaliser les méthodes de collecte ;
- sanctuariser et amplifier les partenariats et mieux communiquer sur les actions concrètes menées au bénéfice des ressortissants ;
- clarifier le rôle des associations et faire évoluer le statut du Bleuets.

Axe 5 : Poursuivre la modernisation de l'Office

Le réseau départemental est maintenu pour la durée du COP mais l'Office, grâce à la dématérialisation des procédures, la réorganisation des missions et des soutiens en administration centrale - prenant en compte la diminution du nombre de ressortissants, conduira une évolution à la baisse de ses effectifs.

L'ensemble du fonctionnement de l'établissement sera optimisé, s'appuyant en cela sur un schéma directeur informatique ambitieux. La mise en œuvre du contrôle interne sera renforcée, la chaîne de dépense optimisée et la modernisation des procédures en matière de ressources humaines seront également poursuivies.

L'ONACVG en quelques chiffres.

c'est 4163 victimes directes d'attentats et membres des familles pris en charge par l'Office;

Près de 1000 enfants de moins de 21 ans, pupilles de la Nation accompagnés au quotidien (études, formation, vie courante..);

243 800 cartes du combattant délivrées aux combattants des OPEX et environ 38 000 pour l'Algérie entre 62 et 64.

Un volume de presque 800 000 combattants bénéficiant de la retraite du combattant dont :

- 653 000 pour l'Algérie-Tunisie-Maroc (601 000 en 12/2022)
- 32 000 pour 39/45 et l'Indochine (23 000 en 12/2022)
- Et 68 000 pour les OPEX (75 000 en 12/2022)

Pour clore mon intervention, je voudrais évoquer les transformations futures de l'œuvre du Bleuets de France (ONBF). Comme vous le savez, l'ONBF est un outil exceptionnel de promotion des valeurs de solidarité et de mémoire chères à l'Office. Depuis mon arrivée à la Direction de l'établissement public, je l'ai toujours qualifié de « supplément d'âme » que les Françaises et les Français apportaient directement à nos ressortissants. Mais je me suis aussi vite aperçue que le Bleuets de France était un « OJNI », ce que je qualifie comme « Objet juridique non identifié. »

En effet, le Bleuets de France qui est rattaché à l'Office depuis 1991 n'est ni une association, ni une fondation, mais est une activité intégrée à l'ONACVG. C'est pourquoi l'axe 4 du COP consacré au Bleuets s'articule autour de trois points : la modernisation des collectes, la communication des actions menées au bénéfice des ressortissants et l'évolution du statut du Bleuets.

Un mot, donc, sur la boutique en ligne du Bleuets de France et sur les produits dérivés car c'est un point d'évolution majeure.

Comme vous le savez, pour développer nos recettes, nous nous appuyons sur la marque « Bleuets de France » dont nous sommes propriétaire et qui est déposée à l'INPI. Cette marque nous permet de protéger et de développer depuis de nombreuses années les produits dérivés du Bleuets de France. La production et la commercialisation étaient gérées par l'Office jusqu'en octobre 2020. J'ai considéré que ce n'était pas le rôle d'un EPA. La vente, le commerce, c'est un métier qui n'est pas celui de l'Office.

À l'instar de nombreuses institutions, telles que l'Élysée ou la Patrouille de France, nous avons fait appel à un agent de licence par le biais d'une concession de service public.

C'est désormais l'agence Arboresens qui gère l'exploitation de la marque du Bleuets de France. Ainsi, la boutique en ligne du Bleuets de France propose depuis octobre 2020 les produits dérivés de l'œuvre nationale. Si l'objectif consiste à accroître la notoriété du Bleuets et à en tirer des ressources financières pour « aider ceux qui restent », la stratégie vise aussi à favoriser la production française et le rayonnement d'entreprises locales.

Ce nouveau dispositif permet de réduire les coûts de fonctionnement de l'œuvre, de développer la notoriété du Bleuets en facilitant sa diffusion, mais de concourir au soutien des entreprises françaises partout sur nos territoires. .

Cette nouvelle politique de commercialisation, confiée à des experts du domaine, va aussi nous permettre de nous concentrer davantage sur l'ADN du Bleuets de France, sur nos missions de collecte et de soutien aux projets solidaires et mémoriels.

Je voudrais partager avec vous un autre sujet d'évolution à venir pour le Bleuets de France.

L'année 2021 marque les trente ans de l'intégration du Bleuets de France à l'ONACVG. Plus de cent ans après, le Bleuets de France continue à incarner ces valeurs de respect, de paix et de tolérance chères à l'ensemble de la communauté combattante. L'œuvre vient aussi désormais en aide aux victimes d'acte de terrorisme et soutient les combattants des OPEX.

Avec près d'un million d'euros récoltés chaque année grâce à la générosité publique, l'ONBF vient compléter la subvention de charge pour service qui finance certaines actions de Solidarité et de Mémoire pilotées par l'Office. Ce succès est à mettre au crédit des agents de l'Office et aux milliers de bénévoles et associations mobilisées partout dans nos territoires bien évidemment, dont je veux encore saluer l'action.

Néanmoins, en tant que Présidente du Bleuets de France, je constate chaque jour les difficultés d'administration et de gestion d'une œuvre caritative sans statut. Cette singularité ne peut perdurer et ne saurait résister indéfiniment aux impératifs de transparence de notre société.

Depuis longtemps, j'ai la conviction que le Bleuets de France gagnera en notoriété, en agilité et en pertinence en se structurant autour d'une organisation lisible, reconnue et distincte de l'établissement public.

Aujourd'hui, de nouvelles solutions juridiques existent et nous permettent de bâtir ces nouvelles perspectives. Après avoir présenté le projet aux membres du Collège du Bleuets de France et à la ministre, la prochaine étape doit aboutir à la constitution d'un fonds de dotation du Bleuets de France.

Plus que jamais, le Bleuets de France aura besoin des associations et du monde associatif combattant pour faire perdurer les collectes sur la voie publique. Plus que jamais le Bleuets de France a besoin de vous pour faire rayonner partout dans les territoires l'image et les missions du Bleuets.

Je ne peux terminer ce discours sans avoir une pensée particulière pour M. Alain Clerc. Le colonel Clerc était un des membres les plus éminents du conseil d'administration de l'Office. Quelques jours avant sa disparition, il avait participé à une réunion de ce conseil, et à celle du collège du Bleuets de France dont il était le premier vice-président. Il était à ma droite lors du déjeuner entre ces deux réunions, et il m'avait encore parlé, avec pertinence, engagement et passion, du monde combattant. Je salue sa mémoire et son œuvre.

Je remercie la FNAM d'avoir désigné pour lui succéder au sein du conseil le général Caille, dont j'ai déjà pu apprécier la disponibilité, l'écoute et l'enthousiasme au service des missions communes à votre fédération et à l'Office.

Je voudrais, enfin, adresser mes remerciements à tous ceux d'entre vous, et ils sont nombreux ! qui siègent dans les conseils départementaux de l'ONAC, et donnent de leur temps, de leurs compétences, de leur cœur, pour participer à ces conseils, aux nobles missions de solidarité et de mémoire de l'Office. Je sais que vous êtes nombreux car lors de mes déplacements dans les services départementaux, lorsque je rencontre quelques membres de ces conseils – ces derniers temps, en raison des restrictions sanitaires, je ne pouvais rencontrer que quelques-uns des membres- Il y a toujours des représentants de la FNAM ! je reconnais des visages parmi l'assistance ! Je voudrais aussi adresser mes remerciements aux porte-drapeaux, que je salue aussi, à Paris comme en Province, lors des cérémonies commémoratives. Un immense merci à tous.

Je remercie à nouveau votre Président pour son invitation, et pour la mobilisation exceptionnelle des membres de la Fédération Maginot dans toutes les activités si utiles à la France.

« EN POLE POSITION DANS LE VAL D'OISE »

Les experts de la Gendarmerie Scientifique ont pris leurs quartiers à Pontoise

(depuis 2015)

Nous devons cet article à notre collègue et ami René RICOT, Président de la section du Val d'OISE de l'A.N.M.O.N.M. qui, comme nous, diffuse au sein de celle-ci un bulletin de liaison riche en informations et d'une excellente qualité de réalisation.

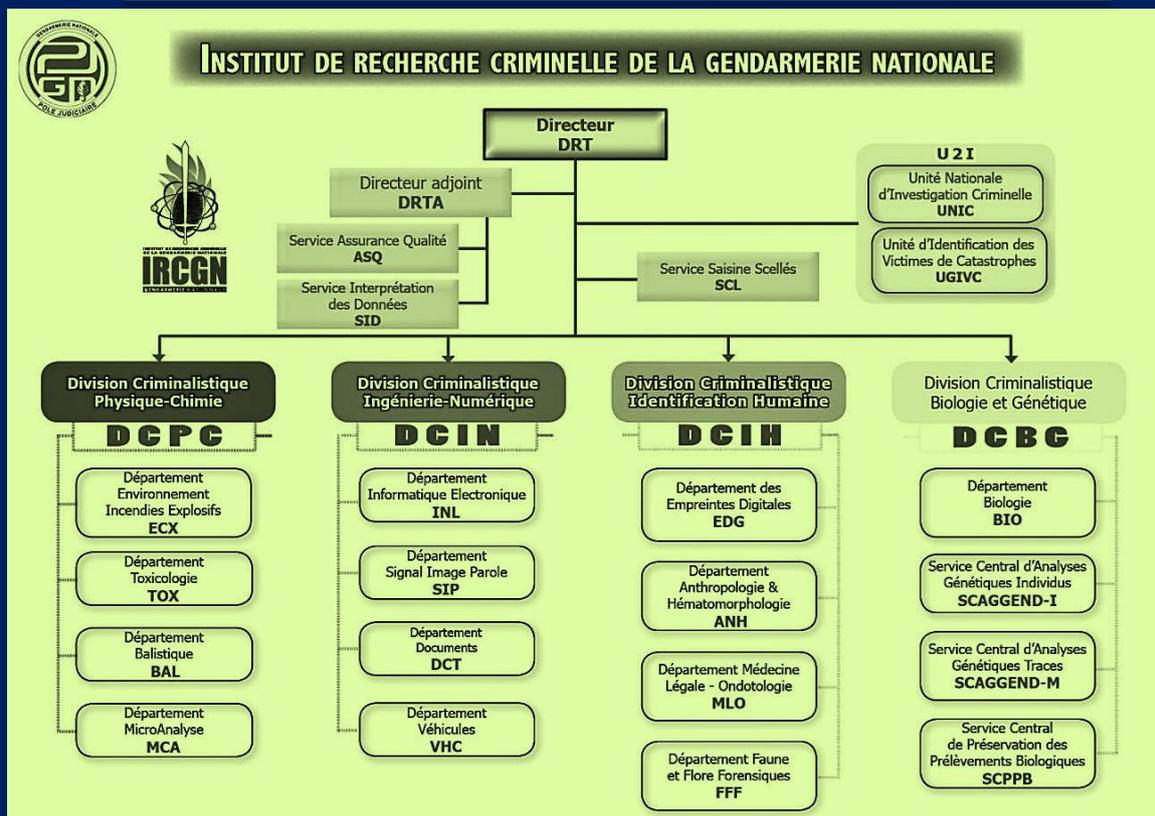


Le contenu de celui-ci nous ayant semblé pouvoir intéresser un grand nombre de Compagnons nous reprenons avec son autorisation cet article publié dans son bulletin du mois de décembre 2021.

En photo, le Lieutenant-Colonel Grégory BRICHE, Chef de la Division Criminalistique, Physique et Chimie au sein de l'I.R.C.G.N., ci-contre, qui en est le rédacteur.

Celui-ci bien que domicilié dans le Val d'Oise a conservé ses attaches avec le Limousin et adhère à la section de la Corrèze.

Organigramme de l'I.R.C.G.N.



Si aveux et témoignages ont longtemps été suffisants pour convaincre les magistrats et un jury, actuellement, c'est l'exploitation scientifique des indices qui constitue la base de toutes les investigations sur les scènes d'infraction.

La création de l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN) remonte à l'affaire Grégory qui a défrayé la chronique en 1984. La gendarmerie était alors fortement impliquée, et sa direction générale a pris conscience qu'elle n'avait pas tous les moyens pour gérer une affaire complexe, en particulier dans ses aspects technico-scientifiques. Un plan d'action comprenant la formation des techniciens en identification criminelle (TIC) à la collecte des indices et de l'équipement des services a alors été mis en place.

Puis en 1987, un laboratoire a été créé : la Section technique d'investigation criminelle de la gendarmerie (STICG), transformée officiellement le 24 octobre 1990 en Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie Nationale (IRCGN). Au départ, son organisation est articulée autour des savoir-faire déjà existants (l'étude des armes à feu, des véhicules, la comparaison d'écriture, la révélation d'empreintes digitales). Ils ont permis de constituer une armature, sur laquelle se sont construites les autres activités. En 1992, un département dédié à l'informatique et à l'électronique a été créé, puis un autre consacré à l'anthropologie. Petit à petit, l'Institut s'est organisé autour de deux puis trois divisions regroupant les départements par thématiques : physique-chimie, identification humaine et ingénierie numérique.

Depuis 2010, l'IRCGN est regroupé avec le Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) au sein du Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN). Le STRJD est un service de renseignement criminel qui gère les bases de données de la gendarmerie, effectue un travail de rapprochement, d'analyse criminelle et comportementale, et de lutte contre la cybercriminalité.

Après 25 ans sur le site de Rosny-sous-Bois (93), longtemps vivier de ses activités, le PJGN s'installe à Cergy-Pontoise en 2015.

Sur son nouveau site, l'IRCGN est une plate-forme criminalistique pluridisciplinaire unique en France. Il constitue à la fois un laboratoire de criminalistique et une unité opérationnelle projetable, au sein duquel œuvre des militaires de la gendarmerie, du service de santé des armées et des personnels civils. L'institut concourt en outre directement à la formation des techniciens en identification criminelle, des spécialistes en fraude documentaire et en nouvelles technologies, tout comme à l'information des enquêteurs (de tous niveaux).

Créé le 28 avril 1978, le Service technique de recherches judiciaires et de documentation devient en 2015 le Service Central de Renseignement Criminel de la Gendarmerie Nationale

Organisme central de police judiciaire dont la compétence judiciaire s'étend sur l'ensemble des territoires de métropole et ultramarins.

Le S.C.R.C.G.N.

Organisme central de police judiciaire dont la compétence judiciaire s'étend sur l'ensemble des territoires de métropole et ultramarins



Il doit mettre en relation les unités dont il découvre qu'elles sont confrontées à un même phénomène criminel ou à des phénomènes délictueux émergents. Chargé du traitement de l'information judiciaire, il s'appuie en particulier sur les 3600 unités territoriales ou spécialisées de la gendarmerie, en exploitant les données issues de leurs constatations et interventions.

En recherche permanente d'innovation, ce service développe également de nouveaux outils de traitement de données de masse ou des modèles permettant d'anticiper l'évolution de la criminalité sur le territoire, permettant d'orienter l'action opérationnelle dans les domaines de la sécurité publique et de la police judiciaire. Développant une dimension proactive, le SCRCGN est en constante évolution pour s'adapter et anticiper les nouveaux modes d'action des délinquants, en particulier ceux liés aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. C'est ainsi que le SCRCGN s'est vu confier au cours des dernières années, la police du réseau internet et la lutte contre toutes les formes de cybercriminalité (pédopornographie, escroqueries, contrefaçons ...). Cet effort était indispensable car la délinquance et la criminalité ont également évolué au rythme des nouvelles technologies. L'adaptation du dispositif de police judiciaire pour contrer ces nouvelles menaces s'est concrétisée par la création du Centre de lutte contre les cybercriminalités numériques (C3N).

Ainsi le PJGN fait plus qu'additionner les compétences, il les réarticule autour d'un plateau pluridisciplinaire. Par ailleurs, il est également la tête de pont des chaînes territoriales criminalistiques, cyber-numériques et de renseignement criminel qui l'alimentent et qui font appel à son expertise

Regroupés au sein du Fort de Rosny depuis la création du laboratoire en 1987, les personnels militaires et civils du PJGN sont depuis janvier 2015 installés sur un site moderne et unique à Pontoise. Unique, ce site l'est pour plusieurs raisons. Sa praticité et sa rationalité, où l'ensemble des laboratoires de criminalistique de l'IRCGN, répartis en 16 domaines d'expertise ainsi que les plateaux opérationnels du SCRCGN et les locaux administratifs du PJGN y sont articulés de manière logique entre eux afin de gagner en temps et en efficacité.

Fort de 250 experts de haut niveau, l'IRCGN, la gendarmerie scientifique qui traque les indices, est un laboratoire de criminalistique pluridisciplinaire qui couvre toutes les technologies et sciences nécessaires. L'IRCGN relève, pour l'emploi, de la direction générale de la Gendarmerie Nationale (direction des opérations et de l'emploi) et assure les missions suivantes :

- Effectuer, à la demande des officiers de police judiciaire (OPJ) et des magistrats, des examens techniques ou scientifiques, ainsi que des expertises à la demande exclusive des magistrats. Ces différents travaux, exécutés conformément aux règles de la procédure pénale, donnent lieu à l'établissement de rapports,
- Apporter en cas de besoin (crimes graves ou catastrophes), aux directeurs d'enquête, le soutien nécessaire au bon déroulement des opérations de prélèvement technique et scientifique (PTS) ou d'aide à l'identification des victimes,
- Concourir directement à la formation des techniciens en identification criminelle et à la formation des enquêteurs (de tous les niveaux),
- Poursuivre, dans tous les domaines des sciences forensiques, les recherches rendues nécessaires par le développement des techniques d'investigation criminelle.

Depuis quelques années et de manière de plus en plus fréquente, l'Institut, reconnu comme pôle d'excellence, prête le concours de ses experts à de nombreuses administrations et participe à divers travaux interministériels techniques ou normatifs, portant notamment sur la cybercriminalité, la vidéosurveillance, la fraude documentaire, les engins explosifs improvisés, la protection des centres-forts, l'intervention en milieu contaminé, les produits de marquage dans le cadre de la protection des biens, etc.

Fort de 250 experts de haut niveau, l'IRCGN, la gendarmerie scientifique qui traque les indices, est un laboratoire de criminalistique pluridisciplinaire qui couvre toutes les technologies et sciences nécessaires. L'IRCGN relève, pour l'emploi, de la direction générale de la Gendarmerie Nationale (direction des opérations et de l'emploi) et assure les missions suivantes :

En résumé:

- Effectuer, à la demande des officiers de police judiciaire (OPJ) et des magistrats, **des examens techniques ou scientifiques, ainsi que des expertises** à la demande exclusive des magistrats. Ces différents travaux, exécutés conformément aux règles de la procédure pénale, donnent lieu à l'établissement de rapports,
- Apporter en cas de besoin (crimes graves ou catastrophes), aux directeurs d'enquête, le **soutien nécessaire au bon déroulement des opérations de prélèvement technique et scientifique** (PTS) ou d'aide à l'identification des victimes,
- Concourir directement à la **formation des techniciens en identification criminelle** et à la formation des enquêteurs (de tous les niveaux),
- Poursuivre, dans tous les domaines des sciences forensiques, les recherches rendues nécessaires par le **développement des techniques d'investigation criminelle**.

Depuis quelques années et de manière de plus en plus fréquente, l'Institut, reconnu comme pôle d'excellence, **prête le concours de ses experts à de nombreuses administrations** et participe à divers travaux interministériels techniques ou normatifs, portant notamment sur la cybercriminalité, la vidéosurveillance, la fraude documentaire, les engins explosifs improvisés, la protection des centres-forts, l'intervention en milieu contaminé, les produits de marquage dans le cadre de la protection des biens, etc.

Les directives européennes sur l'accréditation des laboratoires notamment pour les analyses ADN, alliées à la création du PJGN et à sa reconstruction sur le site de Pontoise avec l'intégration au sein des nouveaux locaux de nouvelles capacités d'expertises, ont conduit à proposer **une restructuration de l'Institut, mise en œuvre depuis le 1er septembre 2014** :

- **La division criminalistique physique et chimie (DCPC)** regroupe les activités physico-chimiques, balistique, microanalyse, environnement-incendies-explosifs, toxicologie,
- **La division criminalistique ingénierie et numérique (DCIN)** comprend les activités liées à l'ingénierie et aux nouvelles technologies informatique-électronique, signal-image-parole, documents, véhicules,
- **La division criminalistique identification humaine (DCIH)** est composée des activités ayant trait à l'odontologie et la médecine légale, l'anthropologie et l'hématomorphologie, la faune et la flore forensiques, les empreintes digitales,-
- **La division criminalistique biologie et génétique (DCBG)** forme un pool unique d'experts en génétique dans une même chaîne fonctionnelle,-
- **Un service interprétation des données** en charge de l'interprétation statistique des indices et des preuves,
- **Un service saisine scellés et un service assurance qualité** assurent la traçabilité des dossiers et scellés ainsi que la promotion et le suivi de la politique qualité souhaitée par la direction de l'Institut.

Grande mobilité des moyens pouvant être mis en œuvre.



L'IRCGN, du fait de l'accréditation par le comité français d'accréditation (COFRAC) de plus de 120 méthodes d'essai selon la norme ISO 17025, **représente en Europe un des laboratoires de sciences forensiques dont les résultats sont les plus maîtrisés et les plus fiables.**

La délivrance de résultats fiables repose sur la compétence des experts. Pour cela, et compte tenu de la grande variété des techniques et des savoirs à détenir par les experts servant au laboratoire, la politique de recrutement et le suivi du déroulé de carrière sont individualisés. **Les activités de l'Institut nécessitent du personnel à haut niveau de formation scientifique** (licence, master, doctorat). Outre la nécessité de disposer d'un bon niveau scientifique initial, il faut aussi avoir envie de travailler au plus près des scènes de crime, à côté des enquêteurs. Servent également au sein de l'établissement du personnel civil du corps des ingénieurs et techniciens supérieurs.

L'essentiel de l'activité de l'IRCGN consiste ainsi à exploiter et donc analyser les nombreux indices qui lui sont transmis, mais aussi à envoyer des équipes d'experts sur le terrain pour en prélever sur les scènes d'investigations, tout en rédigeant des rapports où ces résultats sont interprétés selon l'environnement de leur découverte, afin d'être exploitables au procès pénal, couvrant l'ensemble du spectre de la criminalistique et de la médecine légale.

Le PJGN maîtrise l'ensemble des savoirs nécessaires à ses missions. Cela se traduit en particulier par le développement constant d'innovations immédiatement applicables dans ses méthodes d'essais (gel des scènes de crime), d'outils de pointe à large diffusion dans les unités (investigations sur le son ou l'image), ou la recherche dans des technologies de rupture (empreinte olfactive). Plusieurs brevets sont déposés chaque année et font l'objet de transferts de technologie vers l'industrie.

Son implantation à Pontoise, adossée à l'Université de Cergy-Pontoise ainsi qu'à de grands centres industriels de recherche, contribue à partager les savoirs et dynamiser la créativité.

Présent également dans les instances internationales (ENFSI*), le PJGN développe des coopérations bilatérales poussées, et joue un rôle déterminant dans la formation continue des spécialistes de tous niveaux de la Gendarmerie Nationale. **Tous les domaines sont concernés** : nouvelles technologies, fraude documentaire, investigation technique, gestion de scène de crime ...

Dans le cadre de ses échanges internationaux, le PJGN participe en outre à la formation de nombreuses polices et gendarmeries. L'IRCGN demeure dans ce cadre une référence internationale reconnue. **Ce sont ainsi plus de 200 stagiaires étrangers qui bénéficient d'un enseignement spécifique chaque année.**

L'IRCGN est un institut de sciences forensiques, englobant sur un même site toutes les technologies et sciences concernant la recherche de la vérité scientifique au procès pénal. **Le statut militaire des gendarmes scientifiques leur permet d'œuvrer en tous lieux et tous temps**, donnant à cette unité un statut opérationnel reconnu dans le monde entier. Pour des cas complexes (homicides, criminalité organisée et terrorisme, catastrophes de masse, etc.), l'IRCGN dispose d'une capacité de projection immédiate et d'une **disponibilité 24h/24** en développant si besoin des synergies avec le SCRCGN, chargé de la gestion de bases de données nationales et de la centralisation du renseignement judiciaire.



... à suivre ...

L'U.N.P.R.G.

Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie

Par Alain Guichard, *Chevalier de l'Ordre National du Mérite*

Président de l'Union Départementale de la Creuse.

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION :

L'UNPRG paraît au journal officiel le 8 Septembre 1946 mais son histoire débute avant. L'histoire institutionnelle de l'association s'écrit en 5 périodes de 1942 à nos jours. Le bref historique qui suit, prouve que ceux qui affirment que notre association est née d'une dissidence de mécontents sont dans l'erreur.

Elle a été fondée par ceux de chez nous qui ont résisté à l'ennemi, par ceux qui, après avoir exposé leur vie pour que la France vive, ont risqué des punitions pour s'employer à obtenir une Gendarmerie mieux rémunérée et mieux considérée

➤ 1942 - 1945 Pendant l'occupation, des gendarmes en activité qui appartenaient à des réseaux de la résistance, créèrent plusieurs groupements indépendants dans diverses régions. Les plus importants et les plus dynamiques exerçaient leur action dans la région parisienne et celle de Clermont-Ferrand. Ils s'unifièrent à la sortie de la guerre. Ceux de la région parisienne se réunissaient dans un local de la rue Saint-Georges à Paris 9ème. Ce mouvement a travaillé clandestinement jusqu'à la fin de 1945.(1945 - 1950) Dès le début de 1946, cette structure qui a pris le nom de Mouvement du personnel sous-officier de la Gendarmerie et de la Garde, connut une consécration importante et fut admise à siéger en tant qu'organisme consultatif. Il fut décidé d'accepter comme adhérent tous les camarades en activité. Les effectifs augmentèrent rapidement et dépassèrent les 40.000 membres. Cette expansion fut grandement facilitée par le Général Duin, directeur de la gendarmerie.

➤ La nomination du Général Rouyer, en remplacement du Général Duin vint contrarier la marche du mouvement. Promis à des mutations et des sanctions, les dirigeants se mirent à la recherche de retraités pour assurer la relève et la continuité du mouvement. L'adjudant-chef en retraite Jean Cousteix qui avait fondé en 1935 « La Revue des gradés » qui prit le nom de la « Voix de la gendarmerie », fut sollicité. Après plusieurs réunions, il accepta de prendre la direction du mouvement. Il forma un bureau et rédigea les statuts qui furent déposés à la préfecture de police de Paris (numéro 9133 du 23 Août 1946). L'insertion eut lieu au « JO » du 8 Septembre 1946. L'Union du Personnel de la Gendarmerie et de la Garde était née. A partir de cette date, les dirigeants en activité de service, dotés d'un siège social à Fontenay-Sous-Bois continuèrent d'orienter le mouvement sous le couvert de retraités.

➤ En 1947, le Général Rouyer, directeur de la gendarmerie, interdit par une circulaire au personnel en activité d'adhérer à une quelconque association. Par l'intermédiaire de Messieurs Yves Fagon et Jean Cayeux, amis du Ministre de la Guerre M. Paul Coste Floret, Jean Cousteix obtient un rendez-vous. Il parvint à convaincre le Ministre que la décision prise n'était pas la plus appropriée. Un télégramme adressé le soir même par le Ministre, annula la circulaire. En 1948, à une question posée par M. Paul Ramadier, nouveau Ministre de la défense, le Conseil d'état répondit que l'article premier de la nouvelle constitution ne donnait pas droit d'association au personnel en activité.

➤ Cette décision fut considérée comme une brimade et le personnel en activité continua à y adhérer clandestinement, ce qui donna naissance à une nouvelle appellation: l'Union Nationale du Personnel en Retraite de la Gendarmerie (UNPRG). L'action corporative continua, mais le rôle prépondérant du personnel en activité était terminé.

1950 – 1954 Dès le début de 1950, la direction de l'UNPRG incombait aux retraités. La décision Ministérielle créa des remous jusqu'au sein du conseil d'administration et les retraités les plus frileux le quittèrent. Au cours d'une réunion où les camarades en activité se retrouvèrent majoritaire, Pelletier, qui avait fondé le groupement de Clermont-Ferrand, fut élu président et Cousteix maintenu dans ses fonctions de secrétaire général. L'action de l'UNPRG continua malgré de nombreux et sérieux obstacles. Le Ministère de la défense interdit à plusieurs reprises, la parution de la « Voix de la Gendarmerie ».

➤ C'est avec détermination que COUSTEIX finit par s'imposer. 1954 – 1966 Le tempérament irréductible de Jean COUSTEIX lui permit de surmonter les difficultés et de faire admettre l'utilité de l'UNPRG. Il changea le titre de son journal qui devint l'Essor de la Gendarmerie nationale.. Jean Cousteix fut président de l'UNPRG jusqu'en 1966. Il passa également les rênes de son journal à son fils qui le revendit en 1972 à M. Jacques Revise. Jean COUSTEIX s'est éteint en 1967. Il repose à Champs Sur Tarentaine dans le Cantal. 1966 – A ce jour L'après COUSTEIX fut excellemment géré par les présidents qui se sont succédés Jean DENIS 1966-1972, Robert OGER 1972-1978, Marcel LANCELLE 1978-1986, Paul DESGENS 1986-1990, Henri KERAVEC 1990- 1994, René FABE 1994-1999, Léon LEBREC 1999-2002, Maurice COME 2002-2010, Henri MARTINEZ 2010 - 2020 Gérard SULLET . Tous ces responsables ne se sont jamais positionnés dans l'illégalité et leurs actions ont accompagné les principales évolutions de la gendarmerie. Ils ont maintenu les effectifs de l'association qui est la plus importante de la Gendarmerie Suite aux arrêts rendus par la cour européenne des droits de l'homme en 2014, par juste retour des choses, en 2016, l'UNPRG a changé son appellation. Elle est devenue Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie, afin de permettre au personnel en activité d'adhérer. L'histoire de notre association et ce qu'elle représente aujourd'hui constituent des éléments importants pris en considération par nos interlocuteurs.

L'Union départementale de la Creuse (UD-23)

Elle est affiliée à l'Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie. Elle en épouse les statuts.

Historique

- Notre Union Départementale a vu le jour en 1945. Dans un premier temps elle portait le nom de Cercle de la Creuse des retraités de la Gendarmerie et de la Garde.
- En 2004, elle devient Union Départementale des Personnels Retraités de la Gendarmerie. Des délégués de secteurs se sont portés volontaires afin de permettre de quadriller le département et d'avoir un contact physique régulier avec les adhérentes et adhérents.
- En 2016, l'appellation est modifiée, mais le sigle reste le même (UNPRG) pour devenir Union Départementale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie de la Creuse (UD 23).
- Les présidents successifs: X.Silvain; Roger Bellivier; Jean Gourdon; Maurice Jeannot; Adrien Bord; Etienne Huguet; Pierre Pauly; Georges Pérret ; et le président actuel Alain Guichard.

L'Union Départementale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie» de la Creuse à pour but:

- De rassembler l'ensemble des personnes qui servent ou qui ont servi en Gendarmerie ainsi que les époux (ses), les veufs (ves), concubins (es), pacsés (es), des retraités, des personnels en activité de service , pour maintenir la cohésion intergénérationnelle.
- D'accompagner et soutenir les veuves, veufs, orphelins (es), concubins (es), pacsés (es) des personnels décédés ayant servi en Gendarmerie ainsi que tous les membres fragilisés ou en grande difficulté.
- Soutenir les personnels en activité de service et les réservistes, et de représenter l'ensemble de ses adhérents dans les organismes consultatifs pour la sauvegarde de leurs acquis sociaux et améliorer leurs moyens d'existence.
- De perpétuer les traditions de devoir de probité et de prestige de la gendarmerie nationale et défendre les intérêts, la mémoire et l'honneur de tous les anciens combattants et victimes de guerre ainsi que de tous les Morts de la gendarmerie nationale pour la France. Les buts poursuivis par l'association lui confèrent la qualité d'association d'intérêt général (rescrit fiscal D.D.F.P Val de Marne (94) en date du 02/11/2020 en vertu des articles 200-1 b et 238 bis-1 a du code général des impôts.39).

Alain GUICHARD

**ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
SECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA CREUSE**

Liberté – Egalité - Fraternité



Honneur - Solidarité - Mémoire

Grand merci à toutes celles et à tous ceux qui nous ont permis la réalisation de cette nouvelle brochure.

A.N.M.O.N.M. Section Creuse
Directeur de la publication : **Serge JANNOT - Président de Section**
I.P.N.S.